

Statistiques. & études transversales
**Analyse des aides aux ménages versées au
titre de la PEEC**
Bilan exercice 2014

SOMMAIRE

Sommaire	2
Synthèse.....	3
Préambule	4
1 Bilan 2014.....	5
1.1 Avance LOCA-PASS.....	5
1.2 Garantie LOCA-PASS.....	7
1.3 Prêt accession.....	10
1.4 Prêt travaux	12
1.5 MOBILI-PASS.....	14
1.6 Prêts aux ménages en difficulté.....	16
1.7 PASS-FONCIER.....	18
2 Typologies des bénéficiaires des aides en 2014	20
2.1 Bénéficiaires d’avance LOCA-PASS	20
2.2 Bénéficiaires de garantie LOCA-PASS	22
2.3 Bénéficiaires de prêt accession.....	24
2.4 Bénéficiaires de prêt travaux.....	26
2.5 Bénéficiaires de MOBILI-PASS.....	28
3 Analyse de la distribution des CIL en 2014	31
4 Tableaux récapitulatifs	34
4.1 Nombre de nouvelles aides.....	34
4.2 Montants versés.....	34
4.3 Mises en jeu des garanties LOCA-PASS.....	35
5 Annexes.....	36
5.1 Résultats individuels par collecteur.....	36
5.2 Résultats départementaux et régionaux.....	37
Présentation des aides.....	39
Liste des tableaux.....	43
Liste des graphiques.....	43
Liste des cartes	43

En 2014, l'activité au titre de la PEEC relative aux aides aux ménages s'est ralentie aussi bien en nombre d'aides distribuées qu'en montants décaissés. Cela confirme la tendance générale décroissante observée depuis plusieurs années.

365 378 aides ont été distribuées en 2014, soit 3,5% de moins qu'en 2013, année au cours de laquelle 378 639 aides avaient bénéficié aux ménages. Cette baisse s'explique notamment par le recul de l'activité au titre des avances LOCA-PASS (environ 7 000 aides en moins par rapport à 2013) et dans une moindre mesure par la diminution constatée sur la distribution des prêts travaux (environ 3 000 aides en moins par rapport à 2013).

Les montants versés au titre des aides aux ménages sont également en diminution passant de 851,3 millions d'euros en 2013 à 806,1 millions d'euros en 2014, soit une baisse de 5,3%. Ce recul s'explique principalement par la diminution des versements au titre de l'accession (-15 millions d'euros par rapport à 2013) et des travaux (-21 millions d'euros par rapport à 2013).

Les typologies effectuées ont fait ressortir des profils types de bénéficiaires. Ces derniers se distinguent principalement selon la zone de tension géographique¹ (pour les seuls bénéficiaires d'avance LOCA-PASS), selon la ZEAT², la zone de tension géographique et le montant des loyers (pour les seuls bénéficiaires de garantie LOCA-PASS), selon la zone de tension géographique et les montants engagés au titre du prêt accession accordé (pour les seuls bénéficiaires de prêt accession), selon la zone de tension géographique, la ZEAT et le type de travaux effectués (pour les seuls bénéficiaires de prêt travaux) et selon la zone de tension géographique et le type de mobilité (pour les seuls bénéficiaires de MOBILI-PASS).

Enfin, la distribution d'aides aux ménages des CIL a été analysée. Il en résulte 4 CIL très actifs, à savoir ASTRIA, Solendi, Amallia et CILGERE. Ces 4 derniers concentrent à eux seuls quasiment la moitié des aides distribuées en 2014 (46%) et des montants versés sur ce même exercice (46%). De plus, les CIL ont des répartitions géographiques variées, les CIL dits régionaux effectuent la majorité de leur activité sur une seule région (CIL Atlantique, le Groupe Ciléo, Amallia, CIL Méditerranée, CIL Val de Loire, Entreprises-Habitat et Inicial) diffèrent notamment des CIL dits nationaux qui effectuent leur activité sur de nombreuses régions (ALIANCE Territoires, ASTRIA, CILGERE, le Gic, Logeo et Solendi).

¹ La zone de tension géographique appelée également zonage A / B / C, caractérise la tension du marché du logement en découpant le territoire en quatre zones, de la plus tendue (A) à la plus détendue (C). La zone A comprend Paris, l'agglomération de Paris, la Côte d'Azur, la partie française de l'agglomération genevoise et certaines agglomérations ou communes où les loyers et les prix des logements sont très élevés. La zone B1 comprend certaines grandes agglomérations où les loyers et les prix des logements sont élevés, une partie de la grande couronne parisienne non située en zone A, quelques villes chères et les départements d'Outre-Mer. La zone B2 comprend les villes-centres de certaines grandes agglomérations, la grande couronne autour de Paris non située en zone A ou B1, certaines communes où les loyers et les prix des logements sont assez élevés, et les communes de Corse non situées en zone A ou B1. La zone C comprend le reste du territoire.

² Zone d'études et d'aménagement du territoire. Créée par l'INSEE, ce zonage découpe la France en 8 grandes zones : REGION PARISIENNE (Ile-de-France) ; BASSIN PARISIEN (Bourgogne, Centre-Val de Loire, Champagne-Ardenne, Basse et Haute-Normandie, Picardie) ; NORD (Nord-Pas-de-Calais) ; EST (Alsace, Franche-Comté, Lorraine), OUEST (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes) ; SUD-OUEST (Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées) ; CENTRE-EST (Auvergne, Rhône-Alpes) ; MEDITERRANEE (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse).



PRÉAMBULE

Les aides aux ménages constituent l'un des emplois de la PEEC³. Un suivi de la distribution de ces aides est réalisé trimestriellement par l'ANCOLS.

Les données analysées sont collectées et mises à disposition par l'UESL⁴. Elles couvrent le champ des aides suivantes : avance LOCA-PASS, garantie LOCA-PASS, prêt accession, prêt travaux, MOBILI-PASS, prêts aux ménages en difficulté et PASS-FONCIER. Les aides MOBILI-JEUNES⁵ ne sont pas déclarées de manière exhaustive et ne sont pour l'instant pas analysées. Les services CIL-PASS MOBILITE⁶ et CIL-PASS ASSISTANCE⁷ ainsi que la GRL⁸ ne figurent pas dans la base fournie par l'UESL.

Les dénombrements des différentes aides sont définis par le nombre de dossiers pour lesquels un premier décaissement a été réalisé au cours de la période étudiée, il s'agit donc des nouvelles aides du trimestre. Pour les dénombrements des garanties LOCA-PASS, il s'agit du nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un engagement dans le trimestre.

Les montants versés correspondent à la somme de tous les décaissements associés à l'aide, y compris ceux concernant des aides pour lesquelles des décaissements ont été réalisés lors de précédents trimestres.

Les montants engagés, uniquement calculés pour les garanties LOCA-PASS, correspondent à la somme des montants couverts à l'ouverture du dossier.

Cette note présente les résultats de l'exercice 2014. Des typologies des bénéficiaires 2014 par aide ont été également effectuées afin de permettre d'identifier pour chaque aide des profils types de bénéficiaires. Enfin, une analyse de la distribution 2014 des CIL⁹ a également été réalisée afin de comparer l'activité de ces CIL.

³ Article R. 313-19-1 du CCH.

⁴ Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement. Société qui a pour principal objet de représenter les intérêts communs de ses associés (principalement les CIL) et de mettre en œuvre les politiques nationales d'emploi des fonds d'Action Logement.

⁵ Subvention versée au locataire à chaque début de trimestre. Le locataire devant avoir moins de 30 ans et être en contrat d'alternance. L'aide a été créée en 2007.

⁶ Service proposé par les CIL pour l'accompagnement des salariés qui doivent changer de résidence principale pour des raisons professionnelles, ce service est une offre globale qui comprend l'ensemble des démarches liées au changement de logement.

⁷ Service proposé par les CIL aux salariés qui rencontrent des difficultés liées au logement, ce service va de l'analyse de la situation du salarié à la recherche de solutions avec, si nécessaire, l'orientation vers des partenaires spécialisés.

⁸ Garantie des risques locatifs, c'est un dispositif par lequel un bailleur souscrit un contrat dénommé "contrat socle GRL" avec une compagnie d'assurance afin de se prémunir contre certains risques liés à la location. Ce dispositif prend en charge les risques d'impayés de loyer (charges comprises), les dégradations locatives sur toute la durée du bail ainsi que les frais de procédures en cas de défaillance du locataire.

⁹ Comités Interprofessionnels du Logement, ce sont des associations régies par la loi 1901, dont l'objet statutaire exclusif est la collecte et l'utilisation de la participation des employeurs à l'effort de construction.

1 BILAN 2014

1.1 Avance LOCA-PASS

✓ **Avance LOCA-PASS** : prêt à taux nul ou à taux réduit accordé à des personnes physiques pour financer leur dépôt de garantie leur permettant l'accès à un logement locatif. Cette aide, créée en 1998, est distribuée selon le principe du droit ouvert¹⁰.

Nombre de nouvelles aides

En 2014, l'activité des avances LOCA-PASS s'est ralentie : 165 436 avances ont été distribuées en 2014 contre 172 477 en 2013 (-4,1%). Après avoir été fortement réduite entre 2009 et 2011, la distribution des avances LOCA-PASS est en décroissance modérée depuis 2011 (voir Graphique 1). La forte baisse observée entre 2009 et 2011 s'explique notamment par la baisse des objectifs maximum demandés à chaque collecteur par l'UESL.

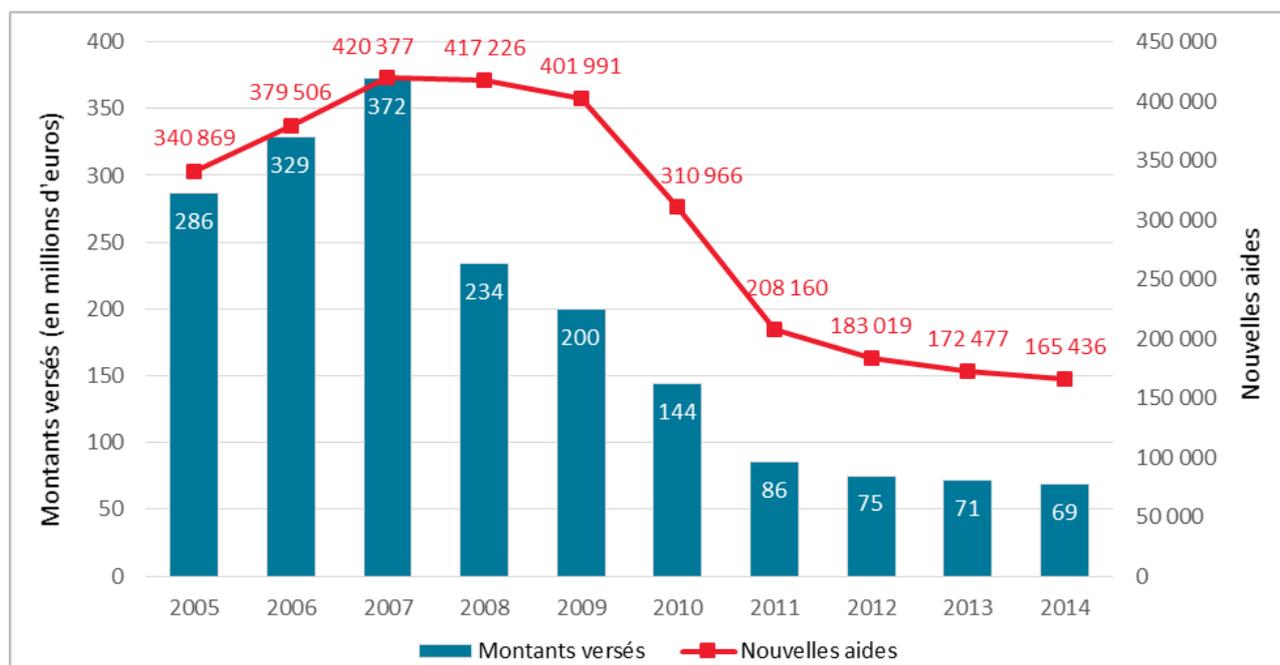
Montants versés

68,6 millions d'euros ont été versés au titre des avances LOCA-PASS au cours de l'année 2014 contre 71,3 millions d'euros en 2013 (-3,8%) (voir Graphique 1). La tendance est légèrement décroissante depuis 2011, après une forte diminution due au plafonnement de l'aide à 500€ de l'aide courant 2010¹¹.

Tableau 1 : Nombre d'aides et montants versés en avance LOCA-PASS - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total depuis le début du dispositif
Nombre d'aides	340 869	379 504	420 377	417 226	401 991	310 966	208 160	183 019	172 477	165 436	4 286 281
Montants versés (en milliers d'euros)	286 355	328 980	372 423	233 704	199 903	143 993	85 646	75 198	71 349	68 621	2 781 376

Graphique 1 : Évolution annuelle des avances LOCA-PASS



¹⁰ Toute personne remplissant les conditions (spécifiques à l'aide) peut bénéficier de l'aide.

¹¹ Mise à jour au 15 juillet 2010 de la recommandation UESL du 2 décembre 2009 relative aux aides LOCA-PASS.

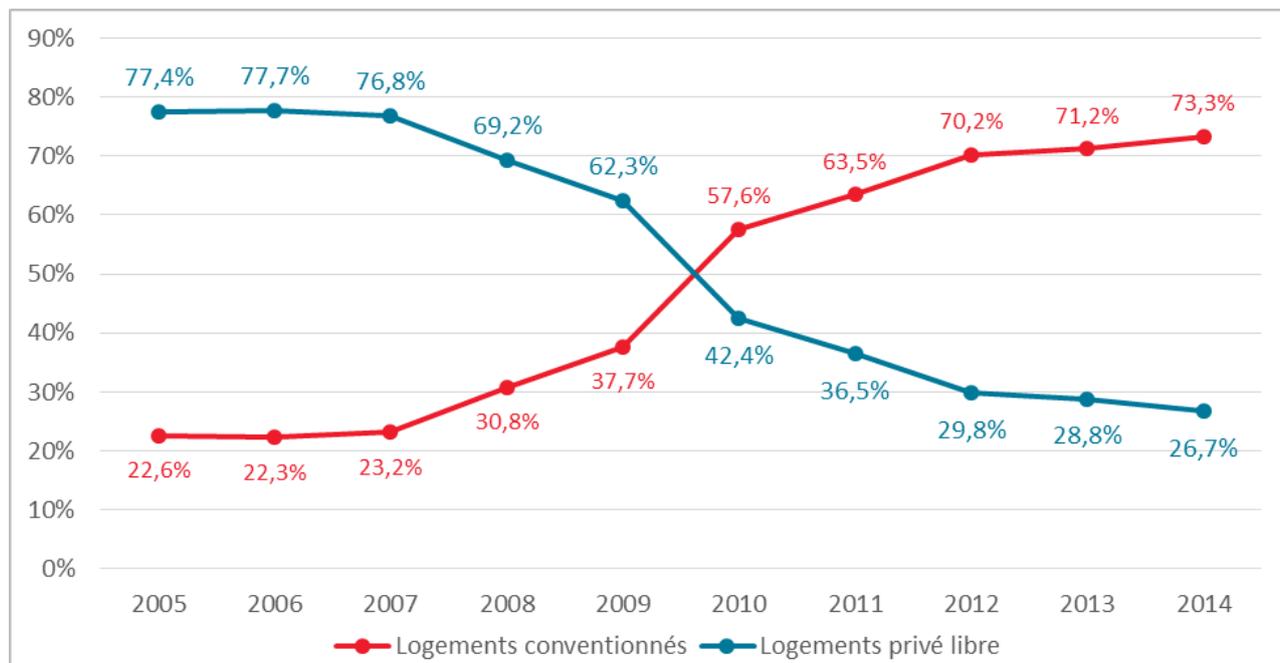
Descriptif des bénéficiaires - Type de parc

En 2014, 26,7% des avances LOCA-PASS sont distribuées pour des logements privés. Cette part s'élevait à 28,8% en 2013. La part du parc privé suit une tendance décroissante (voir Graphique 2).

Tableau 2 : Répartition des avances LOCA-PASS selon le type de parc – Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Logements conventionnés	22,6%	22,3%	23,2%	30,8%	37,7%	57,6%	63,5%	70,2%	71,2%	73,3%
Logements privé libre	77,4%	77,7%	76,8%	69,2%	62,3%	42,4%	36,5%	29,8%	28,8%	26,7%

Graphique 2 : Évolution annuelle du type de parc des avances LOCA-PASS



Descriptif des bénéficiaires - Âge

L'âge moyen des bénéficiaires 2014 est de 31,5 ans, soit une valeur comparable à celle de 2013 (31,3 ans). La part des bénéficiaires de moins de 30 ans en 2014 est en légère baisse par rapport à 2013 : 53,5% contre 54,2% (voir Tableau 3 ci-dessous).

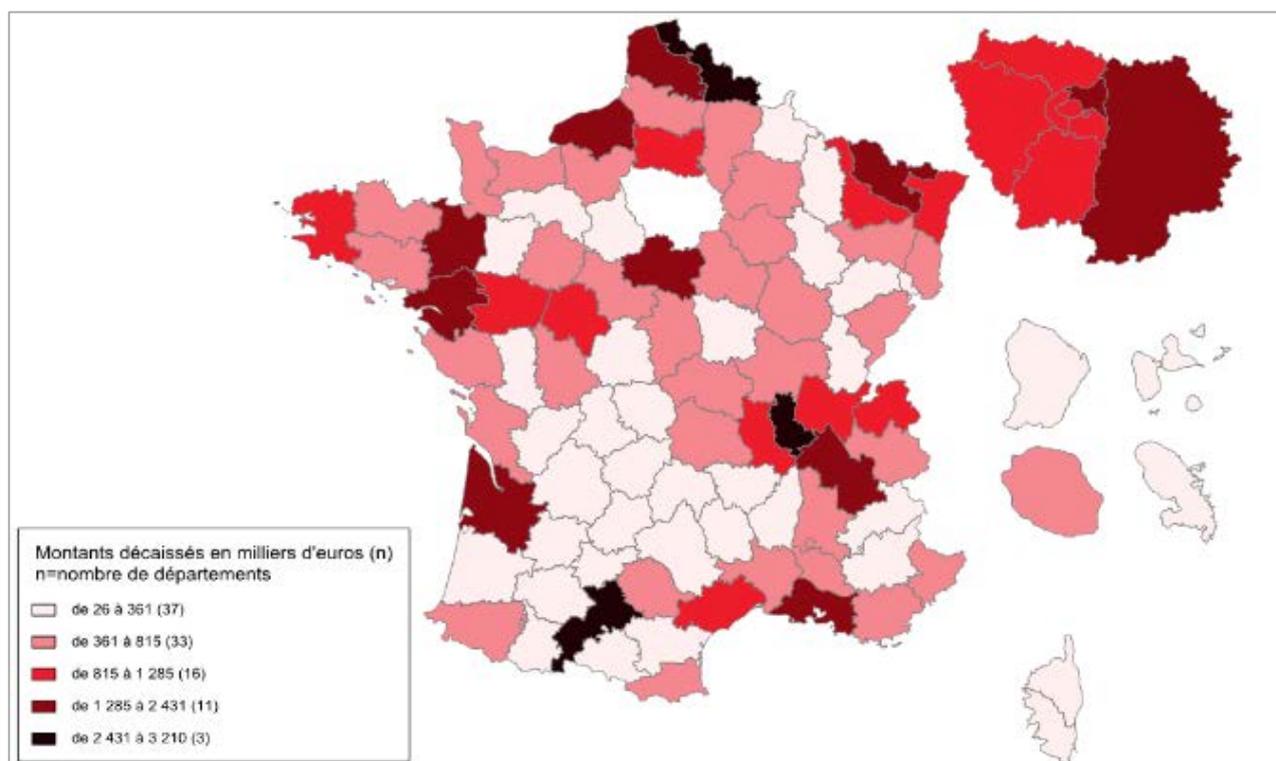
Tableau 3 : Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires d'avance LOCA-PASS - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Moins de 30 ans	64,6%	64,2%	63,5%	57,7%	53,1%	51,4%	56,3%	55,3%	54,2%	53,5%
Moins de 20 ans	4,9%	5,0%	4,9%	4,9%	4,5%	4,1%	4,4%	4,5%	4,3%	4,5%
De 20 à 24 ans	32,6%	32,0%	31,3%	27,7%	24,9%	23,8%	26,2%	25,4%	24,5%	24,2%
De 25 à 29 ans	27,2%	27,2%	27,3%	25,2%	23,6%	23,5%	25,7%	25,5%	25,3%	24,8%
De 30 à 39 ans	21,9%	21,7%	21,8%	23,8%	25,1%	25,7%	24,8%	25,1%	25,3%	25,1%
De 40 à 49 ans	10,1%	10,2%	10,6%	12,5%	14,1%	14,6%	13,2%	13,8%	14,2%	14,8%
50 ans et plus	3,5%	3,8%	4,1%	6,0%	7,7%	8,2%	5,7%	5,7%	6,3%	6,5%
Total	100%									
Age moyen	29,1	29,2	29,4	30,7	31,8	32,2	30,9	31,0	31,3	31,5

Cartographie des montants versés

Trois départements ont enregistré d'importants montants décaissés au titre des avances LOCA-PASS en 2014 : le Rhône, le Nord et la Haute-Garonne (voir Carte 1).

Carte 1 : Répartition des décaissements 2014 des avances LOCA-PASS par département



Note : pour toutes les cartes, la discrétisation est effectuée selon la méthode de Jenks (minimisation des variances intra-classes et maximisation de la variance interclasses).

1.2 Garantie LOCA-PASS

✓ **Garantie LOCA-PASS** : garantie ou caution accordée à des personnes physiques pour couvrir leur risque de non-paiement du loyer et des charges locatives afin de faciliter leur maintien dans un logement locatif. Cette aide, créée en 1998, est distribuée selon le principe du droit ouvert.

Nombre de nouvelles aides

En 2014, la distribution de garanties de loyer a légèrement diminué : 143 984 garanties ont été accordées contre 145 285 garanties en 2013 (-0,9%) (voir Graphique 3). Après avoir connu une forte baisse en 2010 en raison du recentrage de l'aide pour les seuls logements du parc social¹² (le parc privé est assuré par le dispositif GRL), l'activité des garanties n'est depuis que légèrement décroissante.

Montants engagés

628,5 millions d'euros ont été engagés en 2014 au titre des garanties LOCA-PASS, une valeur légèrement supérieure à celle de 2013 (627,3 millions d'euros). Les montants engagés avaient fortement diminué en 2012 en raison de la diminution du nombre de mois garantis qui était passé de 18 à 9¹³ (voir Graphique 3).

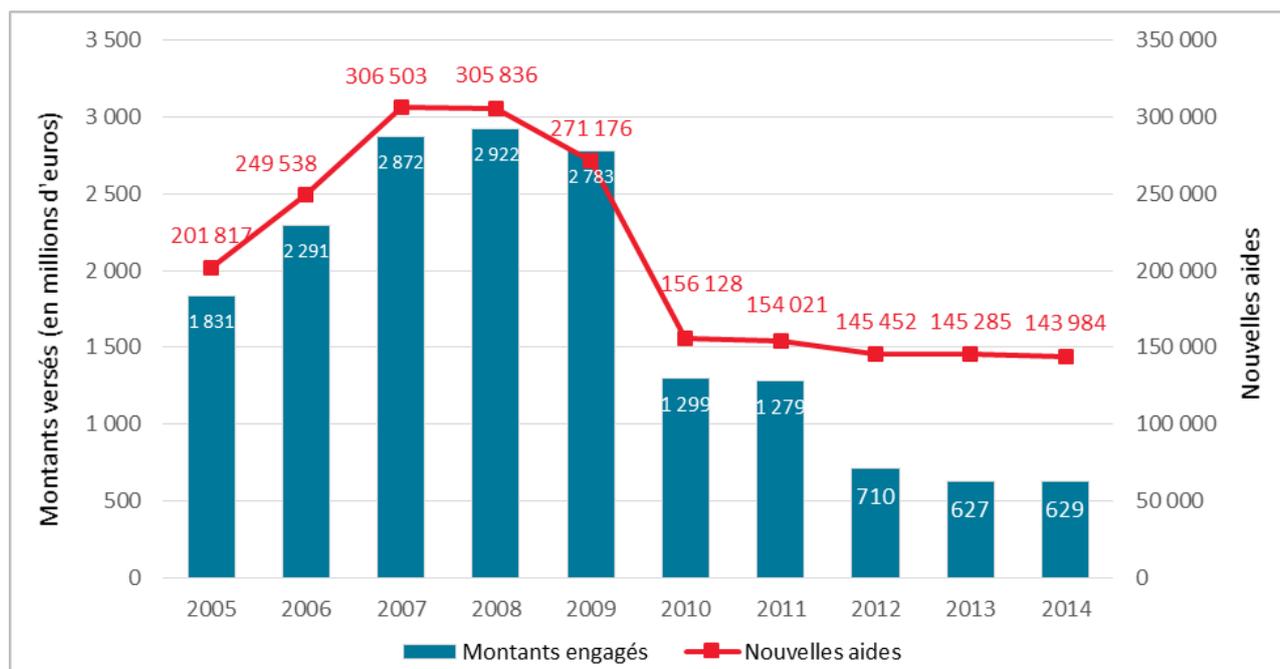
Tableau 4 : Nombre d'aides, montants versés et engagés en garantie LOCA-PASS - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total depuis le début du dispositif
Nombre d'aides	201 817	249 538	306 503	305 836	271 176	156 128	154 021	145 452	145 285	143 984	2 731 048
Montants engagés (en milliers d'euros)	1 830 937	2 291 482	2 871 880	2 921 658	2 782 706	1 299 130	1 278 840	709 617	627 280	628 530	22 561 470

¹² Application d'une décision de l'UESL à compter du 1^{er} janvier 2010.

¹³ Recommandation UESL du 16 novembre 2011 sur la mise en œuvre des aides LOCA-PASS.

Graphique 3 : Évolution annuelle des garanties LOCA-PASS



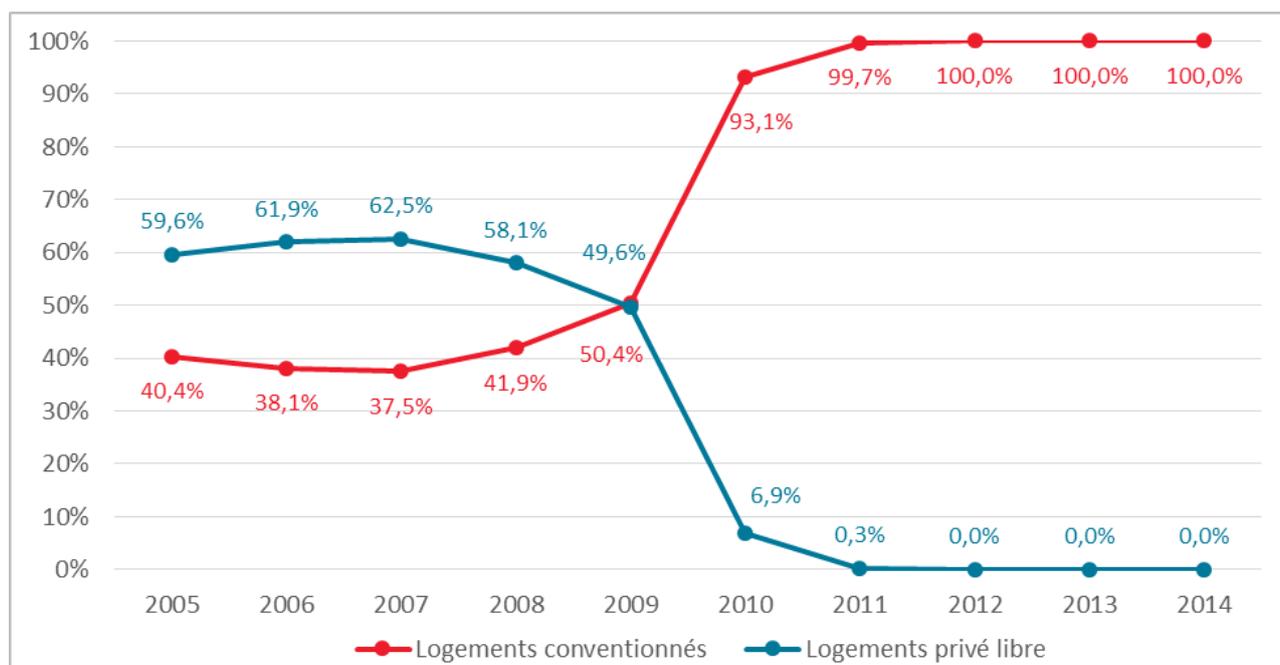
Descriptif des bénéficiaires - Type de parc

Le parc est entièrement social depuis 2010 avec la mise en place de la nouvelle GRL et le recentrage de la garantie LOCA-PASS vers le seul parc HLM (voir Graphique 4).

Tableau 5 : Répartition des garanties LOCA-PASS selon le type de parc – Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Logements conventionnés	40,4%	38,1%	37,5%	41,9%	50,4%	93,1%	99,7%	100,0%	100,0%	100,0%
Logements privé libre	59,6%	61,9%	62,5%	58,1%	49,6%	6,9%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%

Graphique 4 : Évolution annuelle du type de parc des garanties LOCA-PASS



Descriptif des bénéficiaires - Âge

L'âge moyen des bénéficiaires des garanties LOCA-PASS est de 30,9 ans, soit la même valeur qu'en 2013. La part des bénéficiaires de moins de 30 ans est en légère hausse et s'élève à 56,6% (voir Tableau 6).

Tableau 6 : Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires de garantie LOCA-PASS - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Moins de 30 ans	59,4%	60,0%	60,6%	58,4%	58,3%	55,0%	55,4%	56,7%	56,4%	56,6%
Moins de 20 ans	4,3%	5,0%	5,4%	5,2%	5,4%	4,8%	4,9%	5,5%	5,6%	6,0%
De 20 à 24 ans	29,0%	29,1%	29,4%	27,9%	27,8%	26,0%	26,3%	27,1%	26,8%	26,6%
De 25 à 29 ans	26,1%	25,9%	25,8%	25,3%	25,2%	24,3%	24,2%	24,1%	24,0%	24,0%
De 30 à 39 ans	24,5%	23,9%	23,1%	24,0%	23,5%	24,9%	25,0%	24,0%	23,6%	23,3%
De 40 à 49 ans	11,8%	11,6%	11,7%	12,4%	12,7%	13,8%	13,8%	13,5%	13,8%	13,8%
50 ans et plus	4,3%	4,5%	4,6%	5,2%	5,5%	6,2%	5,8%	5,7%	6,2%	6,3%
Total	100%									
Age moyen	30,1	29,9	29,9	30,4	30,5	31,2	31,0	30,7	30,9	30,9

Mises en jeu de la garantie

Moins de mises en jeu de garantie ont été enregistrées en 2014 : 40 527 (dont 25 317 nouvelles mises en jeu) contre 43 152 (dont 25 836 nouvelles) en 2013, soit -6,1% (-2,0% pour les nouvelles mises en jeu). Depuis 2009, les mises en jeu de garantie suivent une tendance décroissante (voir Graphique 5).

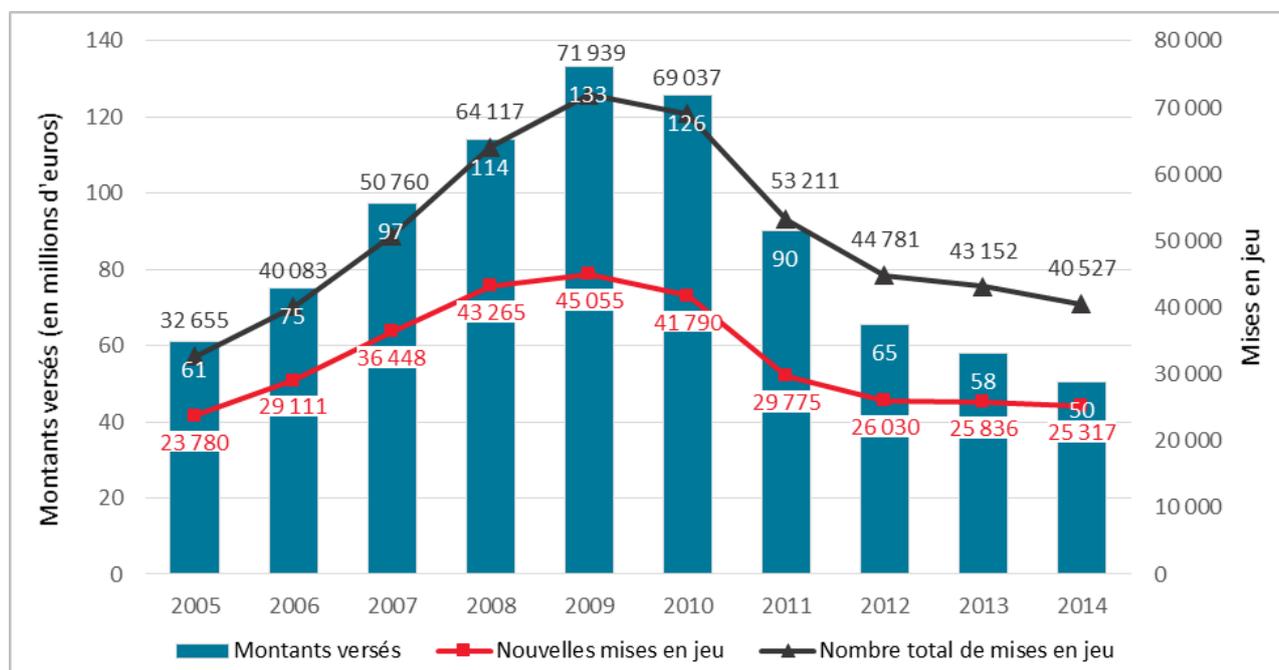
Les montants versés en 2014 s'élèvent à 50,3 millions d'euros, soit une baisse de 13,4% par rapport à 2013.

Tableau 7 : Mises en jeu des garanties LOCA-PASS - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total depuis 1999
Nouvelles mises en jeu	23 780	29 111	36 448	43 265	45 055	41 837	29 775	26 030	25 836	25 317	389 680
Total des mises en jeu	36 460	43 175	54 016	64 265	71 917	67 594	53 211	44 781	43 152	40 527	389 680
Montants versés (en milliers d'euros)	61 180	75 043	97 211	114 147	133 312	125 824	90 266	65 445	58 112	50 309	1 005 259

Note : les nouvelles mises en jeu ne sont pas sur le même périmètre que le total des mises en jeu et les montants versés.

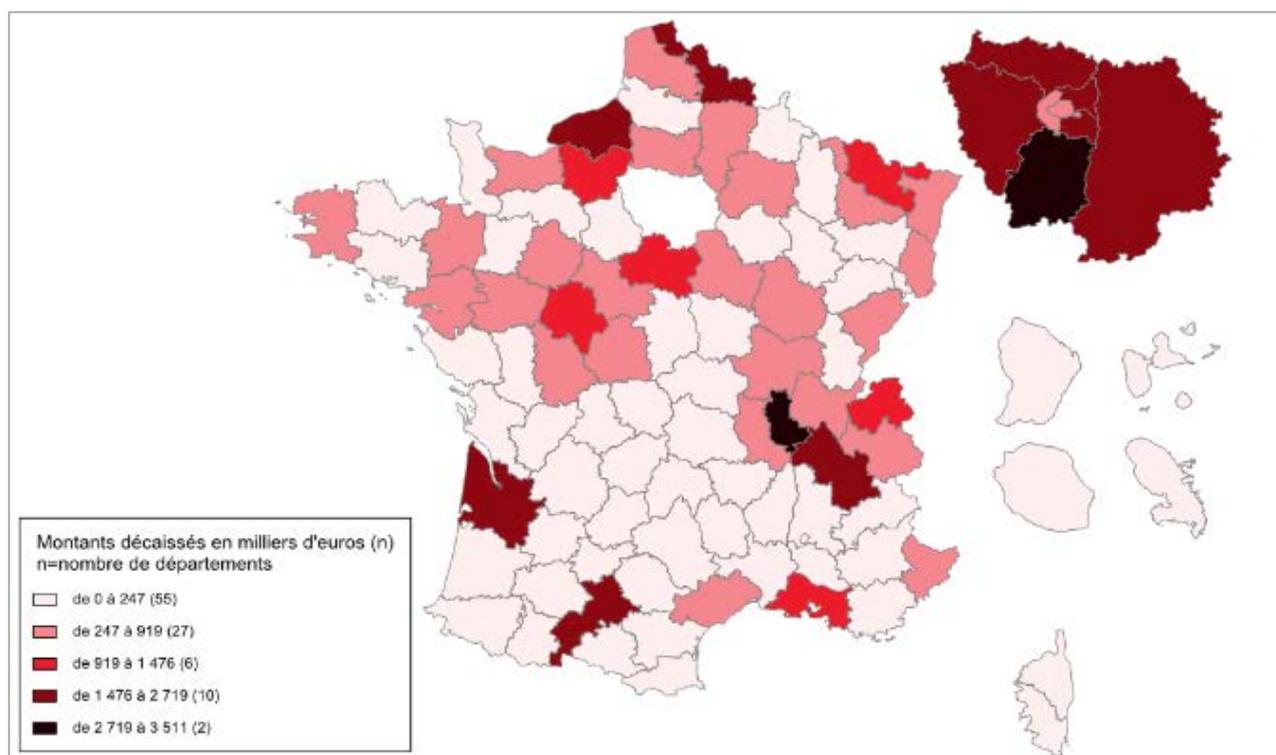
Graphique 5 : Évolution annuelle des mises en jeu de garantie LOCA-PASS



Cartographie des montants versés

Les deux départements qui ont enregistré le plus de décaissements au titre des garanties LOCA-PASS en 2014 sont le Rhône et l'Essonne avec respectivement 7,0% et 6,1% des décaissements. Les régions Ile-de-France et Rhône-Alpes cumulées représentent près de la moitié des décaissements de garanties LOCA-PASS en 2014 (46,0%) (voir Carte 2).

Carte 2 : Répartition des décaissements 2014 des garanties LOCA-PASS par département



1.3 Prêt accessions

✓ **Prêt accessions** : prêt à taux réduit accordé à des personnes physiques pour l'acquisition d'une résidence principale dans le neuf ou dans l'ancien. Deux types de prêts existent : le prêt pour construction ou acquisition dans le neuf et le prêt pour acquisition dans l'ancien sans travaux.

Nombre de nouvelles aides

Sur l'année 2014, un ralentissement de la distribution des prêts accessions est observé par rapport à l'année précédente : 31 621 prêts ont été accordés en 2014 contre 32 970 prêts en 2013, soit une diminution de 4,1%. Depuis 2011, la distribution de prêts accessions est décroissante (voir Graphique 6).

Montants versés

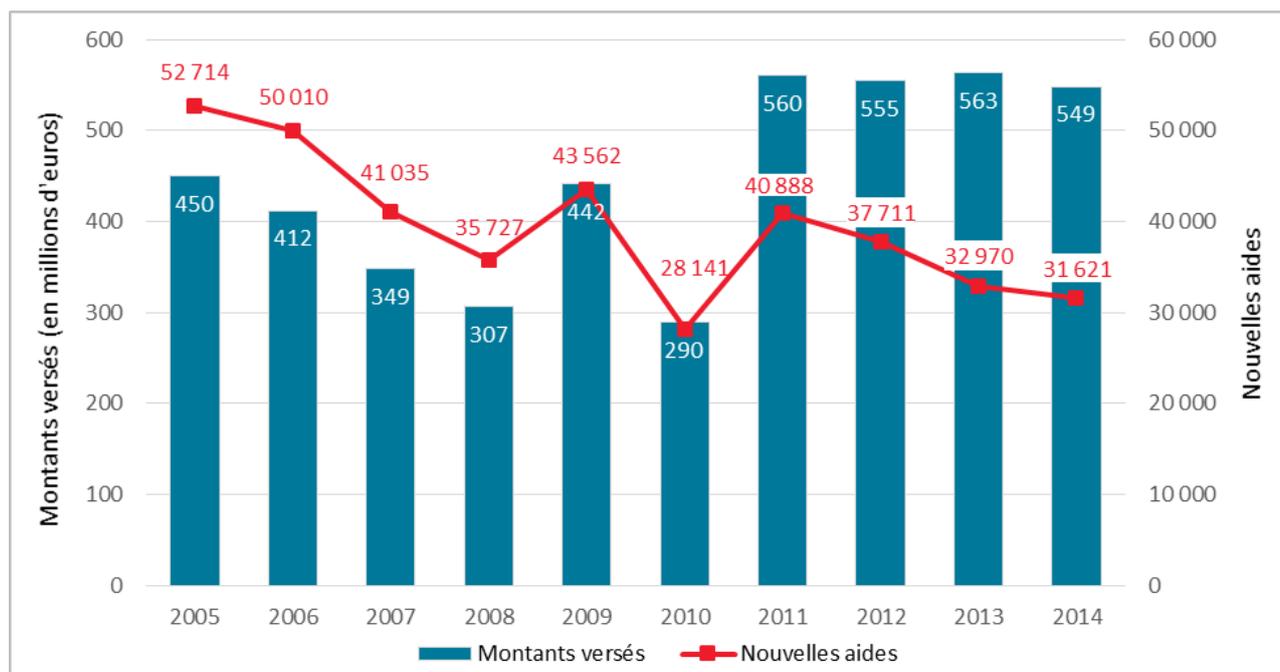
548,6 millions d'euros ont été versés au titre des prêts accessions en 2014 contre 563,2 millions en 2013, soit une baisse de 2,6%. Les versements accessions sont globalement stables depuis 2011 (voir Graphique 6).

Tableau 8 : Nombre de prêts accessions et montants versés - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total depuis 2001
Nombre de prêts	52 714	50 010	41 035	35 727	43 562	28 419	40 888	37 711	32 970	31 621	631 545
Montants versés (en milliers d'euros)	450 436	412 216	348 902	306 836	441 747	289 607	560 243	555 471	563 229	548 571	6 480 213

Note : le nombre de prêts et les montants versés ne sont pas sur le même périmètre. Le nombre de prêts indique le nombre de nouveaux prêts décaissés dans l'année (prêts pour lesquels un premier décaissement a été effectué au cours de l'année), et les montants versés indiquent l'ensemble des montants versés au titre de l'aide quelle que soit la date de décaissement.

Graphique 6 : Évolution annuelle des prêts accession



Descriptif des bénéficiaires - Type d'opération

En 2014, 60,0% des prêts accordés concernent des acquisitions dans l'ancien sans travaux contre 58,1% en 2013, et 38,1% portent sur des opérations neuves contre 40,4% en 2013 (voir Tableau 9).

Tableau 9 : Répartition des prêts accession distribués par type - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Acquisition et construction dans le neuf	44,0%	42,7%	43,6%	40,0%	30,9%	39,9%	33,0%	40,0%	40,4%	38,1%
Acquisition d'ancien sans travaux	45,1%	40,5%	45,5%	30,8%	62,6%	54,7%	65,6%	58,4%	58,1%	60,0%
Acquisition d'ancien avec travaux	2,8%	2,5%	3,2%	6,6%	5,8%	4,9%	0,6%	0,1%	0,0%	0,0%
Location-accession	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,3%	0,3%	0,3%	0,5%	0,7%	1,0%
Autres	8,1%	14,3%	7,7%	22,5%	0,5%	0,2%	0,4%	1,0%	0,8%	0,9%

Descriptif des bénéficiaires - Âge

Les bénéficiaires de prêts accession en 2014 ont en moyenne 32,5 ans, soit une valeur comparable à celle observée en 2013 (32,3 ans). 44,1% de ces bénéficiaires ont moins de 30 ans, soit une proportion en diminution par rapport à 2013 (45,3%) (voir Tableau 10).

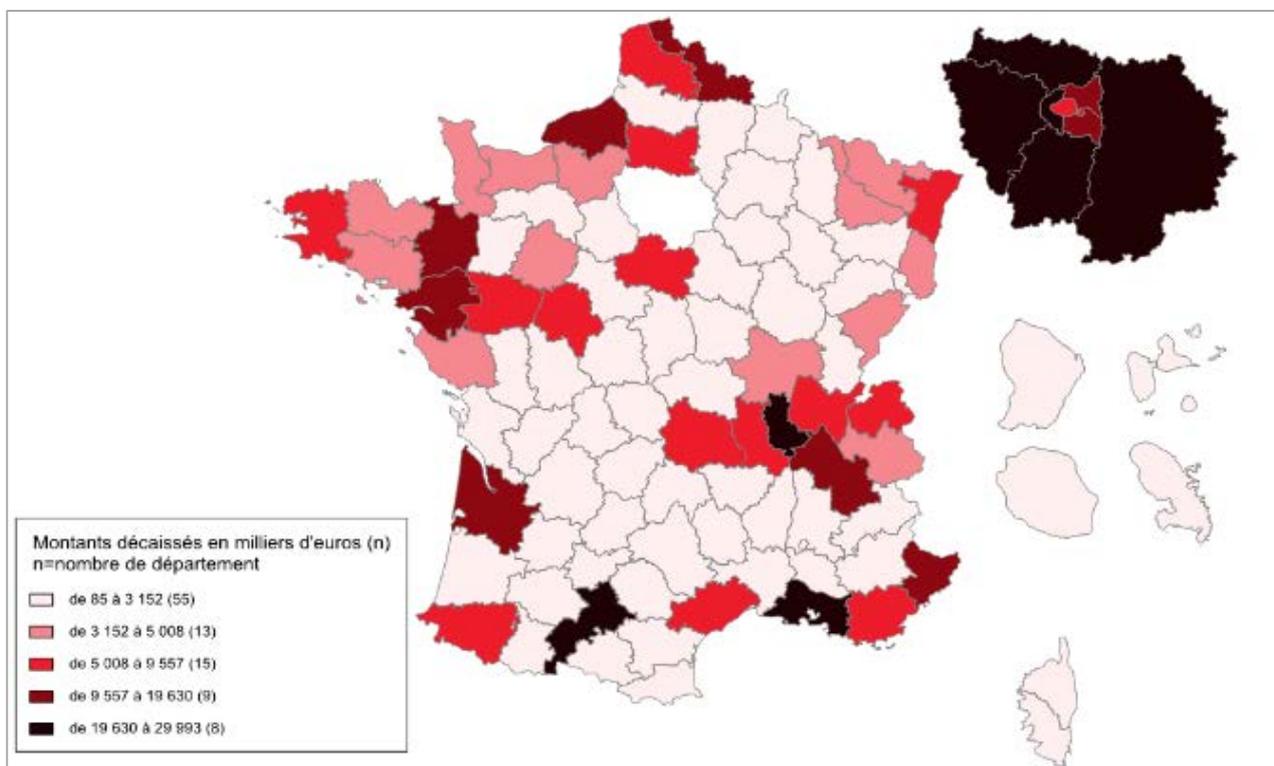
Tableau 10 : Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires de prêt accession - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Moins de 30 ans	40,4%	40,9%	41,6%	37,6%	44,3%	43,0%	39,0%	41,2%	45,3%	44,1%
Moins de 20 ans	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
De 20 à 24 ans	8,4%	8,2%	8,7%	7,1%	9,3%	9,0%	7,6%	8,2%	8,5%	8,3%
De 25 à 29 ans	31,9%	32,7%	32,9%	30,5%	35,0%	34,0%	31,4%	32,9%	36,7%	35,7%
De 30 à 39 ans	43,1%	42,4%	40,3%	41,7%	38,0%	38,0%	40,1%	39,3%	37,8%	38,5%
De 40 à 49 ans	13,2%	13,1%	13,6%	16,0%	13,6%	14,6%	16,3%	15,5%	13,9%	14,3%
50 ans et plus	3,3%	3,6%	4,5%	4,6%	4,2%	4,3%	4,5%	4,1%	3,0%	3,2%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Age moyen	32,6	32,6	32,9	33,5	32,6	32,8	33,4	33,0	32,3	32,5

Cartographie des montants versés

La plupart des départements franciliens enregistrent de nombreux décaissements au titre de l'accession, notamment l'Essonne, la Seine-et-Marne, les Yvelines, les Hauts-de-Seine et le Val-d'Oise (Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne ne font pas partie des départements enregistrant le plus de décaissements). Les autres départements avec des forts montants décaissés sont le Rhône, les Bouches-du-Rhône et la Haute-Garonne. En termes de région, l'Île-de-France représente 29,1% du total des montants décaissés en 2014 (voir Carte 3).

Carte 3 : Répartition des décaissements 2014 des prêts accession par département



1.4 Prêt travaux

✓ **Prêt travaux** : prêt à taux réduit accordé à des personnes physiques pour la réalisation de travaux d'amélioration. Trois types de prêts travaux existent : amélioration et agrandissement, adaptation du logement des personnes handicapées et copropriétés dégradées. L'aide, créée en 2010 en remplacement du PASS-TRAVAUX, a été arrêtée en 2011 puis réactivée en 2012.

Nombre de nouvelles aides

Sur l'année 2014, 11 953 prêts travaux ont été distribués, soit 20,5% de moins qu'en 2013 (15 041 prêts). L'activité des prêts travaux était plus faible entre 2010 et 2012 (voir Graphique 7), car la distribution n'avait pas été continue (dispositif lancé début 2010, arrêté courant 2011 puis relancé courant 2012).

Montants versés

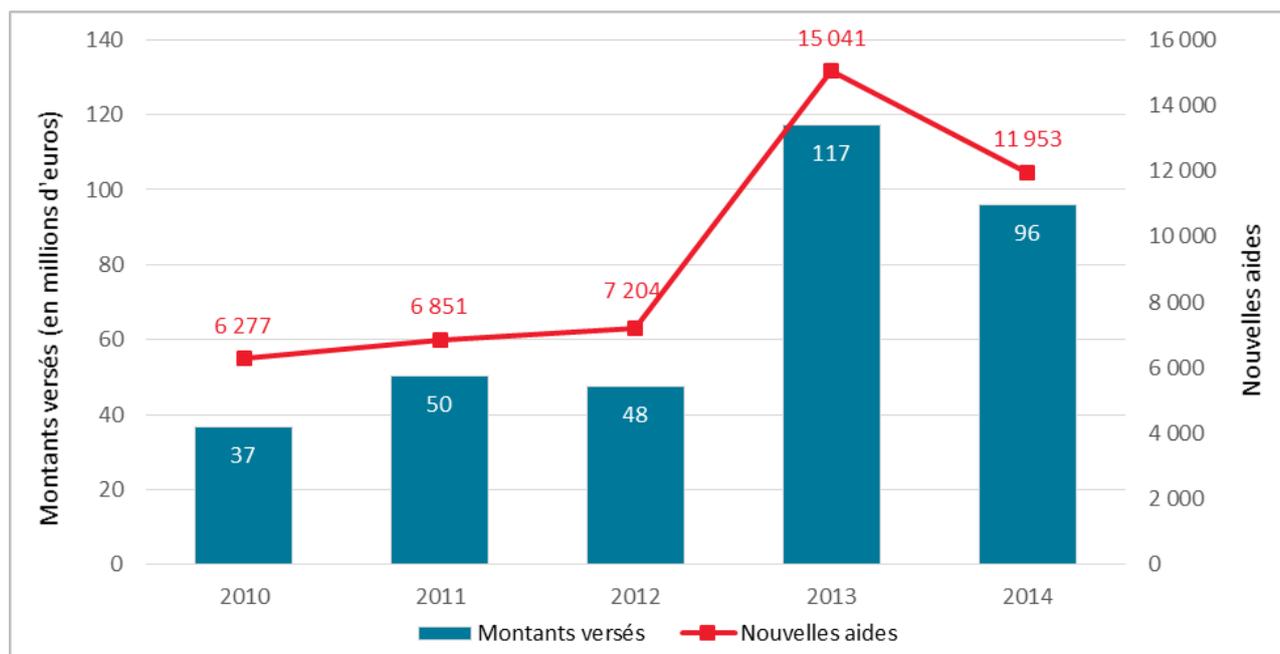
96,0 millions d'euros ont été versés en 2014 au titre des prêts travaux, une valeur inférieure à celle de 2013, année durant laquelle 117,4 millions d'euros avaient été versés (voir Graphique 7).

Tableau 11 : Nombre de prêts travaux et montants versés - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total depuis le début du dispositif
Nombre de prêts	-	-	-	-	-	6 277	6 851	7 204	15 041	11 953	47 326
Montants versés (en milliers d'euros)	-	-	-	-	-	36 806	50 149	47 259	117 382	95 989	347 585

Note : le nombre de prêts et les montants versés ne sont pas sur le même périmètre. Le nombre de prêts indique le nombre de nouveaux prêts décaissés dans l'année (prêts pour lesquels un premier décaissement a été effectué au cours de l'année), et les montants versés indiquent l'ensemble des montants versés au titre de l'aide quelle que soit la date de décaissement.

Graphique 7 : Évolution annuelle des prêts travaux



Descriptif des bénéficiaires - Type d'opération

La majorité des prêts travaux distribués sont des prêts travaux amélioration : 69,6% en 2014 (68,2% en 2013) (voir Tableau 12).

Tableau 12 : Répartition des prêts travaux par type - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Amélioration	-	-	-	-	-	38,5%	50,7%	65,6%	68,2%	69,6%
Agrandissement	-	-	-	-	-	8,7%	10,4%	11,3%	14,1%	14,0%
Economie d'énergie	-	-	-	-	-	45,6%	37,0%	22,8%	17,4%	16,1%
Copropriétés dégradées	-	-	-	-	-	0,1%	0,6%	0,1%	0,0%	0,0%
Adaptation du logement des personnes handicapées	-	-	-	-	-	7,1%	1,3%	0,3%	0,2%	0,3%

Descriptif des bénéficiaires - Âge

La moyenne d'âge des bénéficiaires de prêts travaux s'élève à 43,5 ans contre 44,0 ans en 2013. La proportion de bénéficiaires de prêts travaux de moins de 30 ans est faible, mais elle est néanmoins en progression : 7,3% des bénéficiaires en 2014 contre 6,1% en 2013 (voir Tableau 13).

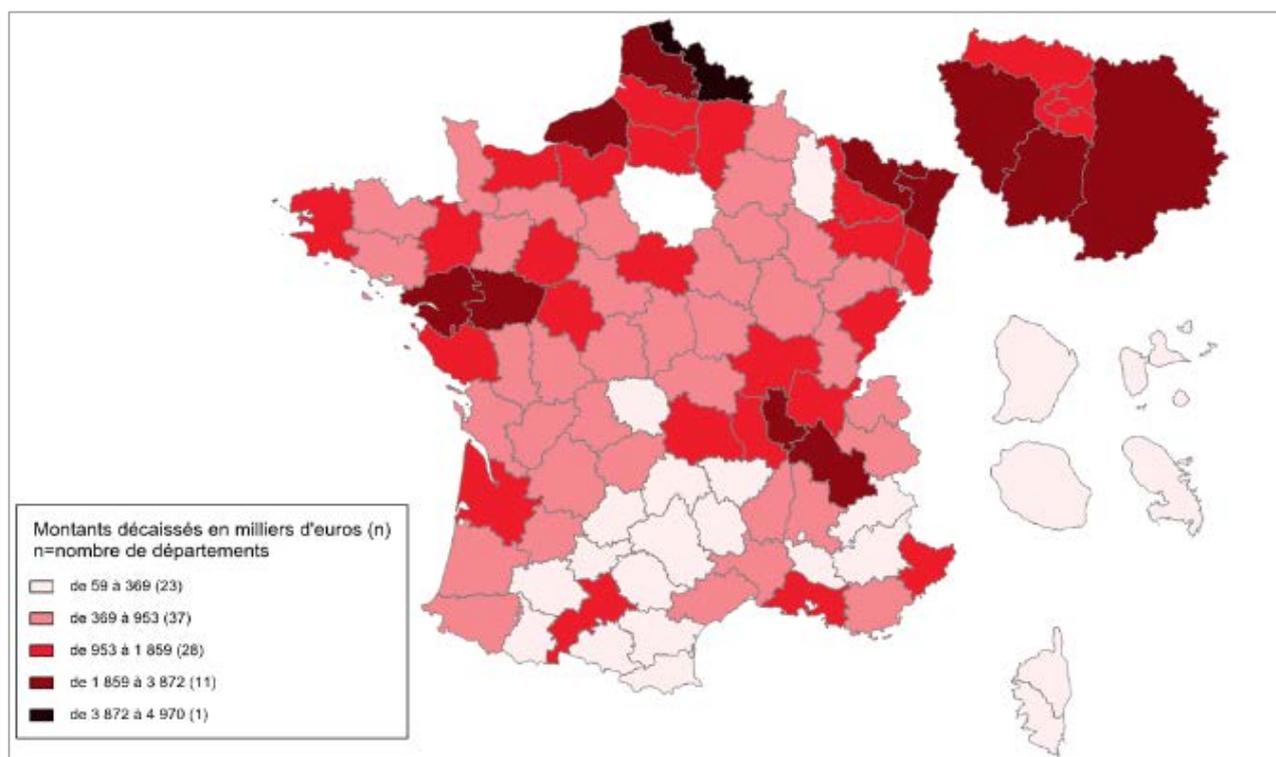
Tableau 13 : Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires de prêts travaux - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Moins de 30 ans	-	-	-	-	-	3,7%	4,6%	5,8%	6,1%	7,3%
De 30 à 39 ans	-	-	-	-	-	22,8%	22,9%	26,0%	26,8%	27,4%
De 40 à 49 ans	-	-	-	-	-	35,0%	35,1%	37,7%	36,4%	35,9%
50 ans et plus	-	-	-	-	-	38,6%	37,4%	30,5%	30,7%	29,5%
Total	-	-	-	-	-	100%	100%	100%	100%	100%
Age moyen	-	-	-	-	-	46,4	45,4	44,1	44,0	43,5

Cartographie des montants versés

Le département du Nord a enregistré de nombreux décaissements au titre des prêts travaux en 2014, ce seul département représentant 5,2% du total des montants versés en 2014 (voir Carte 4).

Carte 4 : Répartition des décaissements 2014 des prêts travaux par département



1.5 MOBILI-PASS

✓ **Aide MOBILI-PASS** : subvention et/ou prêt destiné(s) aux salariés en mobilité professionnelle. L'aide a été créée en 2001 et modifiée en mai 2012.

Nombre de nouvelles aides

Sur l'année 2014, 11 699 aides MOBILI-PASS ont été distribuées alors que 12 298 aides avaient été distribuées en 2013 (soit -4,9%). L'activité s'était largement réduite en 2011 en raison de l'instauration de différentes modalités de distribution (modifications réglementaires de mai 2011¹⁴ et de février 2012¹⁵). La tendance de la distribution est légèrement décroissante depuis 2012 (voir Graphique 8).

Montants versés

23,5 millions d'euros ont été versés en 2014 au titre des MOBILI-PASS, moins qu'en 2013 (24,4 millions d'euros versés, soit -3,5%).

Tableau 14 : Nombre d'aides et montants versés en MOBILI-PASS - Résultats annuels

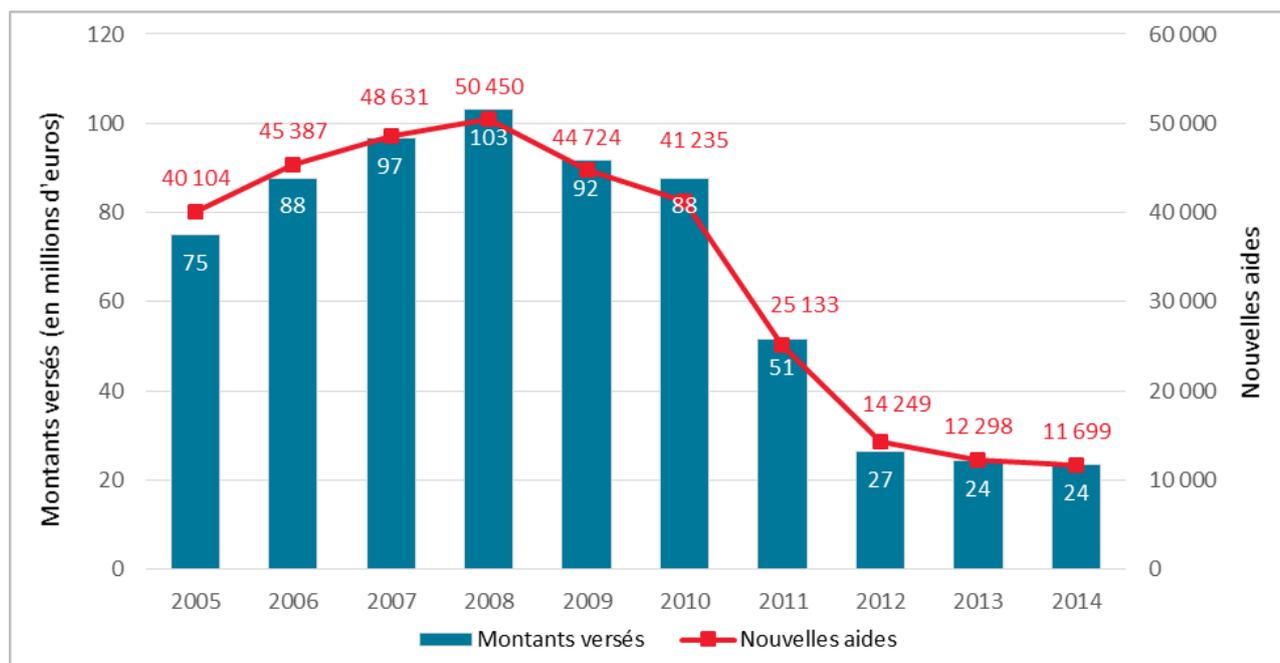
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total depuis le début du dispositif
Nombre d'aides	40 104	45 387	48 631	50 450	44 724	41 235	25 133	14 249	12 298	11 699	431 543
Montants versés (en milliers d'euros)	75 043	87 757	96 748	103 028	91 731	87 751	51 499	26 505	24 362	23 509	829 221

Note : le nombre d'aides et les montants versés ne sont pas sur le même périmètre. Le nombre d'aides indique le nombre de nouvelles aides décaissées dans l'année (aides pour lesquelles un premier décaissement a été effectué au cours de l'année), et les montants versés indiquent l'ensemble des montants versés au titre de l'aide quelle que soit la date de décaissement.

¹⁴ UESL - Règle d'utilisation de la subvention MOBILI-PASS datée du 24 mai 2011 : l'aide MOBILI-PASS est désormais versée sous forme d'une subvention (pour financer les dépenses d'accompagnement d'un logement locatif réalisé par un prestataire de mobilité et limitée à 2 000 € en zones A et B1 et 1 600 € en zones B2 et C) et sous forme de prêt (pour financer 4 mois de loyer sur le site d'arrivée dans le cas d'une double charge de logement et les autres dépenses connexes au changement de logement). Précédemment, l'aide MOBILI-PASS était versée uniquement sous forme d'une subvention pouvant aller jusqu'à 3 500 €. La nouvelle aide MOBILI-PASS est réservée aux salariés d'entreprises entrant dans le champ des bénéficiaires et prenant un logement locatif sur le site d'arrivée.

¹⁵ Recommandation UESL du 23 février 2012 sur les aides à la mobilité des salariés : le montant de l'aide versée sous forme de subvention passe désormais à 2 200 € en zones A et B1 et à 1 900 € en zones B2 et C. La nouvelle aide MOBILI-PASS® est réservée aux salariés d'entreprises, dont le revenu fiscal du ménage est inférieur aux plafonds de ressources PLI.

Graphique 8 : Évolution annuelle des MOBILI-PASS



Type de versement

En 2014, 91,1% des aides ont été distribuées sous forme de subvention uniquement, 7,3% sous forme exclusivement de prêt et 1,6% sous forme de subvention et de prêt.

Le montant moyen de l'aide versé sous forme de subvention uniquement s'élève à 2 082€, le montant moyen versé sous forme de prêt uniquement s'élève à 1 078€ et le montant moyen versé sous forme de subvention et de prêt s'élève à 2 875€.

En ce qui concerne les montants versés en 2014, 95,8% sont des subventions contre 94,2% en 2013 (voir Tableau 15).

Tableau 15 : Répartition des montants versés en MOBILI-PASS selon la nature du financement – Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Subvention	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	96,8%	93,5%	94,2%	95,8%
Avance	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,2%	6,5%	5,8%	4,2%

Descriptif des bénéficiaires - Âge

Les bénéficiaires de MOBILI-PASS en 2014 ont en moyenne 32,0 ans contre 31,8 ans en 2013, et 48,9% d'entre eux ont moins de 30 ans contre 49,5% en 2013 (voir Tableau 16).

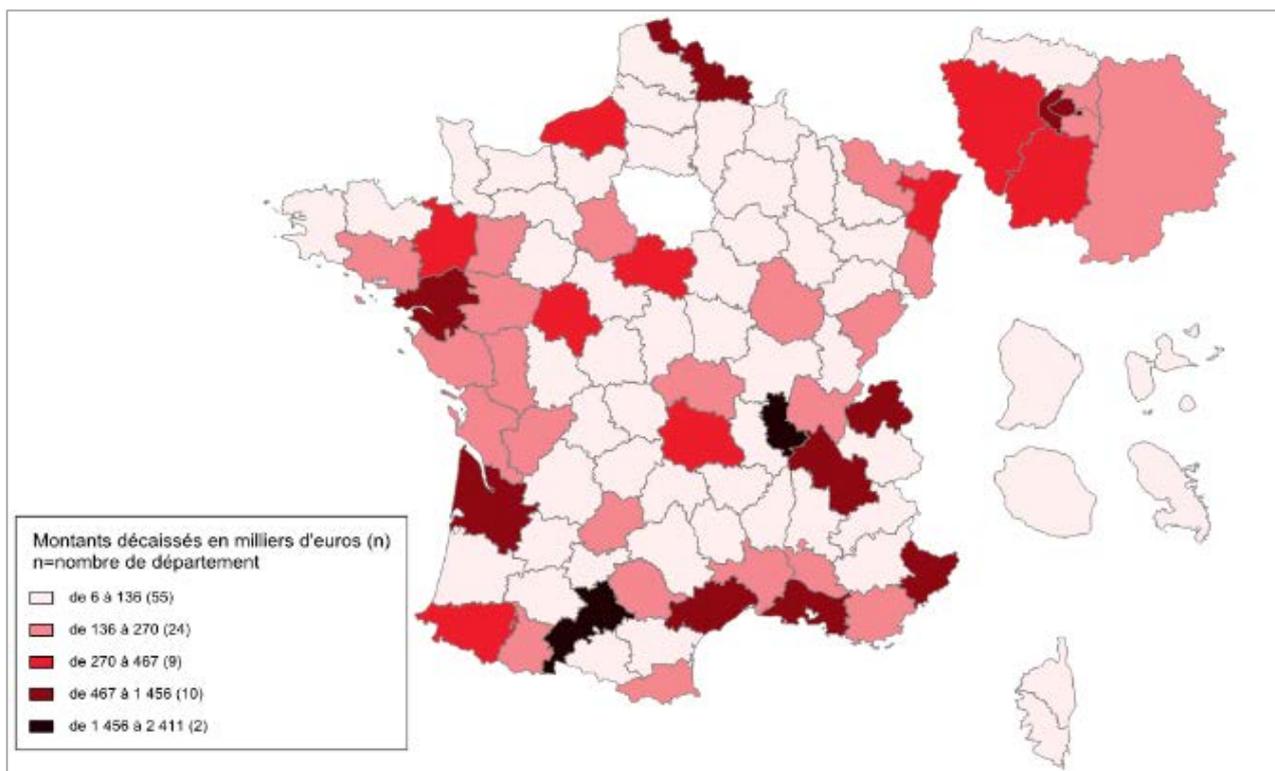
Tableau 16 : Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires MOBILI-PASS - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Moins de 30 ans	38,2%	39,2%	40,1%	40,9%	40,3%	40,1%	39,7%	43,9%	49,5%	48,9%
Moins de 20 ans	0,3%	0,2%	0,4%	0,4%	0,5%	0,4%	0,3%	1,0%	1,3%	1,3%
De 20 à 24 ans	12,0%	12,5%	13,1%	13,6%	13,7%	13,5%	13,1%	15,2%	19,5%	18,0%
De 25 à 29 ans	25,9%	26,5%	26,6%	26,9%	26,1%	26,2%	26,3%	27,7%	28,6%	29,6%
De 30 à 39 ans	38,1%	37,8%	37,0%	36,3%	35,6%	35,2%	35,9%	33,7%	31,4%	31,1%
De 40 à 49 ans	18,3%	17,4%	16,9%	16,8%	17,4%	17,4%	17,1%	15,1%	13,8%	14,8%
50 ans et plus	5,4%	5,6%	6,0%	6,0%	6,8%	7,3%	7,2%	7,2%	5,3%	5,3%
Total	100%									
Age moyen	33,6	33,5	33,4	33,4	33,6	33,8	33,8	33,0	31,8	32,0

Cartographie des montants versés

Les départements d'arrivée qui ont enregistré les décaissements les plus importants au titre des MOBILI-PASS sont la Haute-Garonne et le Rhône. Ces deux départements concentrent 17,3% des décaissements de 2014 (voir Carte 5).

Carte 5 : Répartition des décaissements 2014 des MOBILI-PASS par département



1.6 Prêts aux ménages en difficulté

✓ **Prêts aux ménages en difficulté** : interventions en faveur des personnes physiques locataires, copropriétaires ou accédant à la propriété de leur résidence principale rencontrant des difficultés financières graves ou une évolution très défavorable de leur situation. Quatre types de prêts aux ménages en difficulté existent :

- le prêt pour locataire en difficulté ;
- le prêt pour propriétaire en difficulté / allègement de charges liées au logement ;
- le prêt pour propriétaire en difficulté / refinancement de prêt immobilier plus onéreux ;
- le prêt pour propriétaire en difficulté / rachat de logement.

✓ **Remarque** : le champ des données déclarées des prêts aux ménages en difficulté n'est pas exhaustif, il couvre uniquement les prêts pour refinancement de prêt immobilier plus onéreux et les prêts pour allègement de charges liées au logement (ex-SECURI-PASS). Il manque par conséquent les prêts pour locataire en difficulté et les prêts pour le rachat de logement de propriétaire en difficulté.

Nombre de nouvelles aides

En 2014, peu de prêts aux ménages en difficulté ont été distribués : 684. Cette valeur est néanmoins supérieure à celle distribuée en 2013 (565, soit +21,1%). La tendance de la distribution de ces prêts est à la hausse sur ces dernières années (voir Graphique 9).

Montants versés

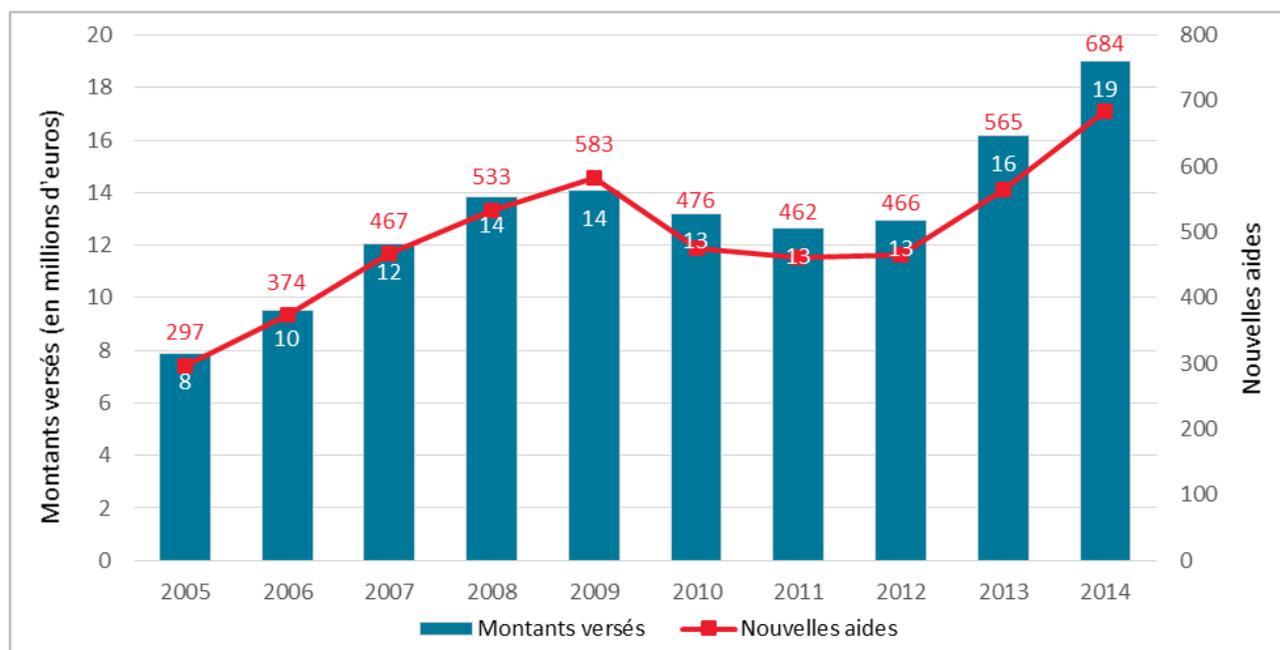
Les montants versés au titre des prêts aux ménages en difficulté sont plus élevés en 2014 : 19,0 millions d'euros contre 16,2 millions d'euros en 2013.

Tableau 17 : Nombre de prêts aux ménages en difficulté et montants versés - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total depuis 1999
Nombre de prêts	346	386	477	545	580	466	462	466	565	684	5 656
Montants versés (en milliers d'euros)	8 559	9 918	12 250	13 644	14 898	13 092	12 646	12 949	16 186	18 989	143 213

Note : le nombre de prêts et les montants versés ne sont pas sur le même périmètre. Le nombre de prêts indique le nombre de nouveaux prêts décaissés dans l'année (prêts pour lesquels un premier décaissement a été effectué au cours de l'année), et les montants versés indiquent l'ensemble des montants versés au titre de l'aide quelle que soit la date de décaissement.

Graphique 9 : Évolution annuelle des prêts aux ménages en difficulté



Descriptif des bénéficiaires - Type d'opération

79,4% de ces prêts sont des prêts pour refinancement de prêt immobilier plus onéreux, 20,6% sont des prêts pour allègement de charges liées au logement (voir Tableau 18).

Tableau 18 : Répartition des prêts aux ménages en difficulté par type de prêt - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Prêt SECURI-PASS	11,1%	17,9%	20,3%	19,9%	24,4%	17,7%	21,6%	20,0%	20,4%	20,6%
Prêt plus onéreux	88,9%	82,1%	79,7%	80,1%	75,6%	82,3%	78,4%	80,0%	79,6%	79,4%

Descriptif des bénéficiaires - Âge

Les bénéficiaires de prêts aux ménages en difficulté en 2014 ont en moyenne 41,2 ans contre 40,4 ans en 2013. La part des bénéficiaires de prêts pour ménages en difficulté de moins de 30 ans est faible : 4,7% en 2014 contre 3,7% en 2013 (voir Tableau 19).

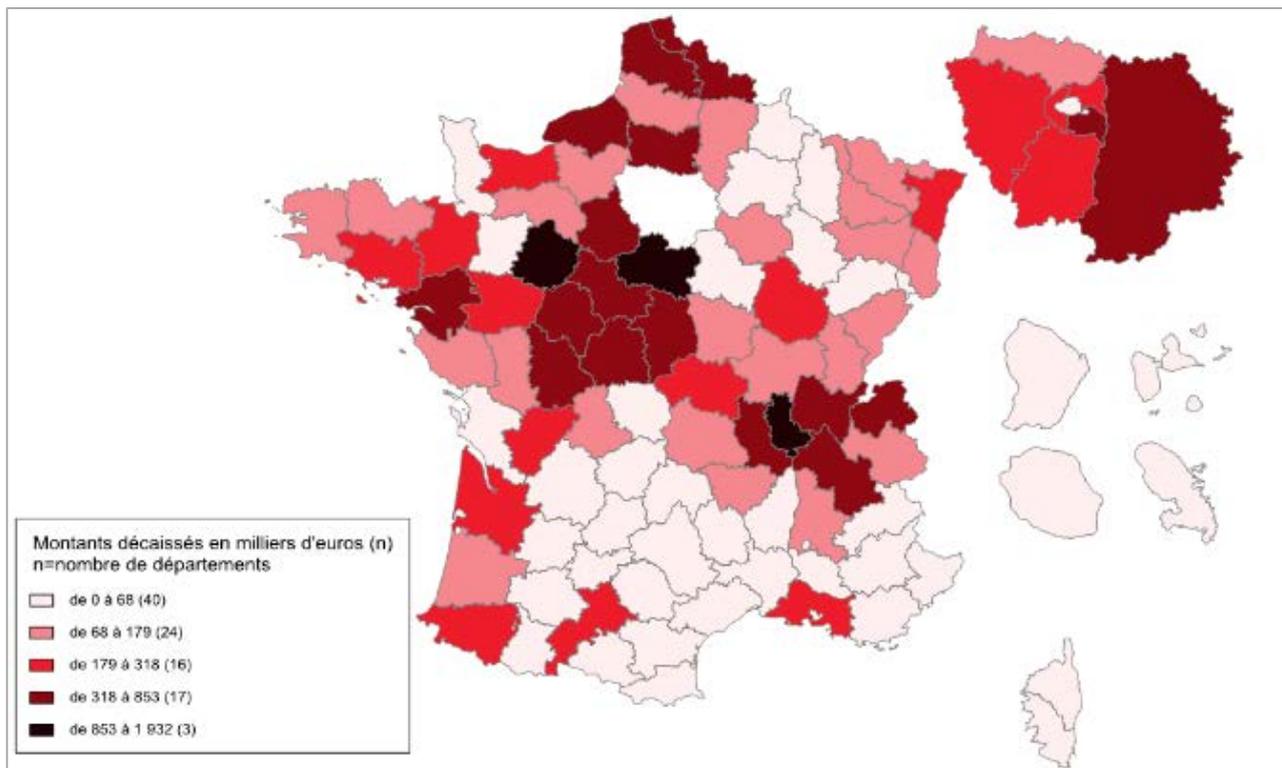
Tableau 19 : Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires de prêts aux ménages en difficulté - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Moins de 30 ans	3,7%	5,9%	4,1%	4,5%	5,3%	6,2%	4,7%	4,5%	3,7%	4,7%
De 30 à 39 ans	31,4%	31,3%	37,6%	36,2%	38,8%	42,2%	38,8%	40,8%	42,0%	38,5%
De 40 à 49 ans	47,0%	42,0%	42,4%	44,5%	40,4%	43,5%	45,7%	44,5%	44,7%	41,1%
50 ans et plus	17,9%	20,8%	15,9%	14,7%	15,5%	8,1%	10,7%	10,1%	9,5%	15,8%
Total	100%									
Age moyen	42,3	42,4	41,6	41,5	41,1	40,3	40,7	40,6	40,4	41,2

Cartographie des montants versés

En 2014, les départements ayant enregistré les montants décaissés les plus importants au titre des prêts aux ménages en difficulté sont la Sarthe, le Rhône et le Loiret (voir Carte 6).

Carte 6 : Répartition des décaissements 2014 de prêts aux ménages en difficulté par département



1.7 PASS-FONCIER

✓ **PASS-FONCIER** : dispositif d'aide à l'accession créé en 2006 et arrêté en 2011¹⁶, il existait sous 2 formes : le prêt PASS-FONCIER et le PASS-FONCIER bail à construction. Le prêt PASS-FONCIER était un prêt à remboursement différé d'un montant égal à 30% du coût total de l'opération. Le montant maximum du prêt par logement variait en fonction des zones, de 10 000€ à 30 000€. Le PASS-FONCIER bail à construction permettait d'acquérir un logement en 2 temps en différant l'acquisition du foncier après celle du bâti. Les montants plafonds sont les mêmes que ceux du prêt PASS-FONCIER.

Le PASS-FONCIER a connu très peu d'activité en 2014. Une seule aide a été décaissée et 84 mille euros ont été versés en 2014 contre 3 aides décaissées et 685 mille euros versés en 2013 (voir Graphique 10).

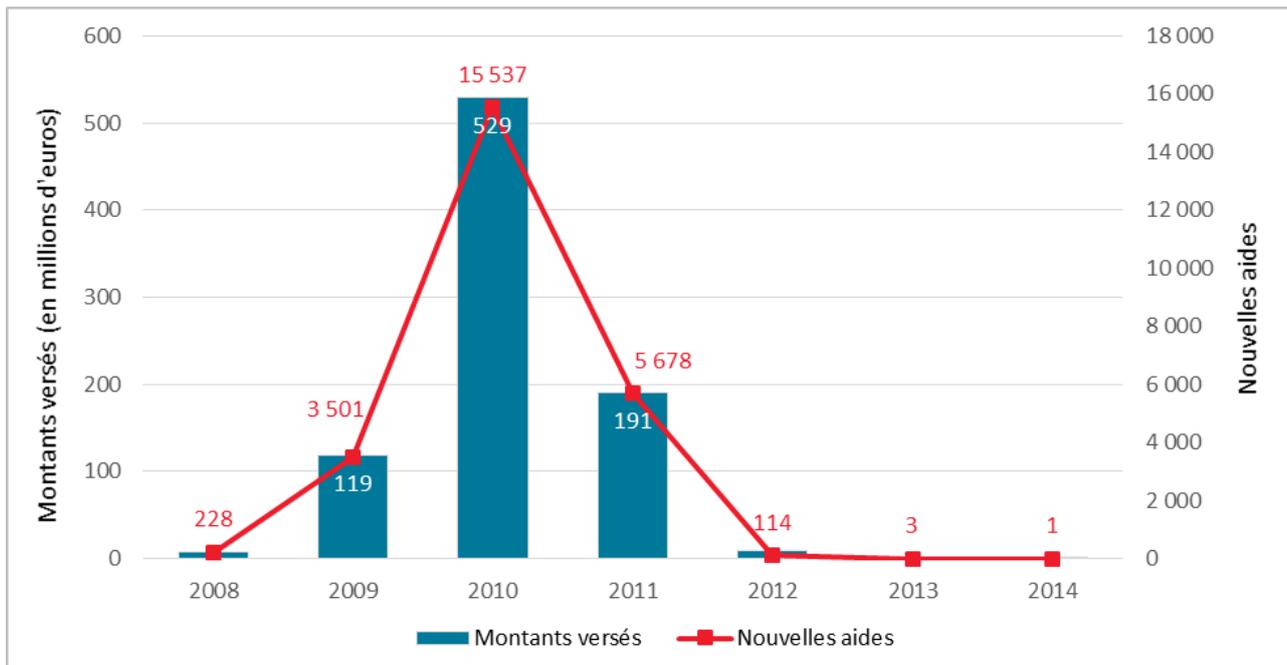
Tableau 20 : Nombre d'aides et montants versés en PASS-FONCIER - Résultats annuels

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total depuis le début du dispositif
Nombre d'aides	-	-	-	228	3 501	15 537	5 678	114	3	1	25 062
Montants versés (en milliers d'euros)	-	-	-	7 661	128 804	529 121	191 023	9 498	685	84	866 876

Note : le nombre d'aides et les montants versés ne sont pas sur le même périmètre. Le nombre d'aides indique le nombre de nouvelles aides décaissées dans l'année (aides pour lesquelles un premier décaissement a été effectué au cours de l'année), et les montants versés indiquent l'ensemble des montants versés au titre de l'aide quelle que soit la date de décaissement.

¹⁶ Dispositif arrêté au 31 décembre 2010 : article 94 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

Graphique 10 : Évolution annuelle du PASS-FONCIER



2 TYPOLOGIES DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES EN 2014

Afin d'identifier des profils-types des bénéficiaires 2014 des aides aux ménages, des typologies par aide ont été réalisées, à l'exception des bénéficiaires des prêts aux ménages en difficulté, trop peu nombreux.

L'analyse typologique permet de rapprocher les bénéficiaires en fonction des caractéristiques communes, les variables entrant dans l'analyse. Elle conduit donc à construire des classes différenciées par ces variables, de façon à ce que les individus qui les composent aient des caractéristiques proches.

Les variables actives, différentes selon l'aide, concernent aussi bien les caractéristiques du bénéficiaire (sexe, âge, adresse...) que les caractéristiques de l'aide (montant de l'aide, type, CIL...).

2.1 Bénéficiaires d'avance LOCA-PASS

Une typologie a été réalisée sur 165 436 bénéficiaires de l'aide en 2014. Les variables actives utilisées sont :

- ▶▶ Le sexe (homme ou femme) ;
- ▶▶ L'âge du bénéficiaire au moment du décaissement (moins de 20 ans, de 20 à 24 ans, de 25 à 29 ans, de 30 à 39 ans, de 40 à 49 ans, 50 ans et plus) ;
- ▶▶ La ZEAT du bénéficiaire (région parisienne, bassin parisien, Nord, Est, Ouest, Sud-Ouest, Centre-Est, Méditerranée, DOM) ;
- ▶▶ La situation du bénéficiaire (salarié, étudiant, demandeur en recherche d'emploi, autre situation¹⁷) ;
- ▶▶ Le montant total engagé de l'aide par ménage (moins de 300€, de 300 à 399€, de 400 à 499€, 500€) ;
- ▶▶ Le CIL ayant accordé l'aide ;
- ▶▶ Le type de parc du logement (conventionnement social, conventionnement privé, logement libre) ;
- ▶▶ Le zonage géographique du logement identifiant la tension du territoire (A, B1, B2, C) ;
- ▶▶ Le type de bailleur (personne morale ou personne physique).

Pour cette typologie, 3 classes ont été retenues. Seuls les résultats statistiquement significatifs sont présentés.

Classe 1 : les bénéficiaires résidant en zone tendue dans le parc conventionné social (21% des bénéficiaires)

Cette 1^{ère} classe contient essentiellement des bénéficiaires résidant en zone tendue : 91% des bénéficiaires de cette classe résident en zone A, contre 19% parmi l'ensemble des bénéficiaires 2014 d'avance LOCA-PASS. Les bénéficiaires de la classe 1 habitent pour la plupart en région parisienne, c'est-à-dire en Ile-de-France (61% contre 13% en moyenne) et en zone Méditerranée (25% contre 9%).

Ces bénéficiaires habitent davantage dans le parc conventionné social (68% contre 59%) et ont donc plus souvent un bailleur de type personne morale (89% contre 82%).

Les bénéficiaires de la classe 1 engagent des montants plus élevés au titre de l'avance LOCA-PASS, le plafond de l'avance (500€) étant plus souvent atteint (43% contre 33%) notamment en raison des loyers plus élevés en région parisienne.

Enfin, ces bénéficiaires ont plus souvent fait leur demande d'avance LOCA-PASS dans les CIL suivants : ASTRIA (25% des bénéficiaires de cette classe ont ASTRIA pour CIL alors qu'il représente 13% de l'ensemble des bénéficiaires 2014 de l'avance LOCA-PASS), CIL Méditerranée (8% contre 2%), le Gic (12% contre 7%) et PROCILIA (11% contre 6%). En effet, ces CIL interviennent dans les zones dans lesquelles habitent les bénéficiaires de cette classe, ASTRIA, le Gic et PROCILIA effectuant leur plus grande activité en Ile-de-France, et CIL Méditerranée intervenant principalement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (voir partie 3 – Analyse de la distribution des CIL en 2014).

¹⁷ Retraités, travailleurs saisonniers, etc.

Classe 2 : les jeunes bénéficiaires de province en zone plutôt détendue (21% des bénéficiaires)

Les bénéficiaires de cette classe résident tous en province notamment en zones Ouest (32% des bénéficiaires de cette classe contre 14% de l'ensemble des bénéficiaires) et Nord (15% contre 7%).

Les bénéficiaires de cette classe ont quasiment tous moins de 30 ans (99% contre 52%).

Cette classe est composée majoritairement par des femmes : 55% de ces bénéficiaires contre 50% pour l'ensemble.

Compte tenu de leur âge, ces bénéficiaires sont plus nombreux à être étudiants (23% contre 6%). Ils sont également plus souvent en recherche d'emploi (29% contre 7%) ou dans une situation professionnelle « autres » (36% contre 10%).

Beaucoup de ces jeunes bénéficiaires habitent en zone B2 (40% contre 26%).

Ces jeunes bénéficiaires ont des montants engagés au titre de l'aide plus faibles : 52% ont des montants engagés inférieurs à 400€ contre 38% parmi l'ensemble des bénéficiaires.

Les bénéficiaires de la classe 2 sont plus souvent locataires dans le parc privé (31% contre 26%) et ont plus souvent pour bailleur une personne physique (25% contre 18%).

Enfin, les CIL suivants sont sur-représentés dans cette classe 2 : CILGERE (14% contre 9%), Inicial (8% contre 3%), CIL Atlantique (8% contre 3%) et Vilogia Entreprises (7% contre 3%).

Classe 3 : les bénéficiaires salariés de province en zone relativement tendue (58% des bénéficiaires)

Cette classe est la plus grande, elle contient près de 3 bénéficiaires d'avance LOCA-PASS sur 5.

Comme pour la classe 2, les bénéficiaires de cette classe résident tous en province. Les zones les plus représentées sont le bassin parisien (30% contre 22%) et le Sud-Ouest (17% contre 11%).

Les bénéficiaires de cette classe ont pour la plupart au moins 30 ans (63% contre 48%) et ils sont tous salariés (100% contre 77%).

Beaucoup de ces bénéficiaires habitent en zone B1 (42% contre 33%).

Enfin, le CIL Groupe Ciléo est légèrement sur-représenté dans cette classe (9% contre 6%).



Tableau 21 : Typologie des bénéficiaires 2014 d'avance LOCA-PASS

Variabes	Classe 1 (21%)	Classe 2 (21%)	Classe 3 (58%)
Sexe		Femme (55% vs 50%)	
Age		De 20 à 24 ans (46% vs 23%) De 25 à 29 ans (42% vs 25%) Moins de 20 ans (11% vs 4%)	De 30 à 39 ans (33% vs 26%) De 40 à 49 ans (21% vs 15%)
Situation		Autre situation (36% vs 10%) En recherche d'emploi (29% vs 7%) Etudiant (23% vs 6%)	Salarié (100% vs 77%)
Type de parc	Conventionné social (68% vs 59%)	Privé (31% vs 26%)	
Zonage	A (91% vs 19%)	B2 (40% vs 26%)	B1 (42% vs 33%)
Montants engagés	500€ (43% vs 33%)	De 300 à 399€ (32% vs 26%) Moins de 300€ (20% vs 12%)	
Type de bailleur	Personne morale (89% vs 82%)	Personne physique (25% vs 18%)	
ZEAT	Région parisienne (61% vs 13%) Méditerranée (25% vs 9%)	Ouest (32% vs 14%) Nord (15% vs 7%)	Bassin parisien (30% vs 22%) Sud-Ouest (17% vs 11%)
CIL	ASTRIA (25% vs 13%) Le Gic (12% vs 7%) PROCLIA (11% vs 6%) CIL Méditerranée (8% vs 2%)	CILGERE (14% vs 9%) CIL Atlantique (8% vs 3%) Inical (8% vs 3%) Vilogia Entreprises (7% vs 3%)	le Groupe Ciléo (9% vs 6%)

2.2 Bénéficiaires de garantie LOCA-PASS

Une typologie a été réalisée sur les 143 984 bénéficiaires de l'aide en 2014. Les variables actives utilisées sont :

- ▶▶ Le sexe (homme ou femme) ;
- ▶▶ L'âge du bénéficiaire au moment de l'engagement (moins de 20 ans, de 20 à 24 ans, de 25 à 29 ans, de 30 à 39 ans, de 40 à 49 ans, plus de 50 ans) ;
- ▶▶ La ZEAT du bénéficiaire (région parisienne, bassin parisien, Nord, Est, Ouest, Sud-Ouest, Centre-Est, Méditerranée, DOM) ;
- ▶▶ La situation du bénéficiaire (salarié, étudiant, demandeur en recherche d'emploi, autre situation) ;
- ▶▶ Le montant total engagé de l'aide par ménage (moins de 3 000€, de 3 000 à 4 000€, de 4 000 à 5 000€, de 5 000 à 6 000€, 6 000€ et plus) ;
- ▶▶ Le CIL ayant accordé l'aide ;
- ▶▶ La mise en jeu de l'aide en 2014 (oui ou non) ;
- ▶▶ Le type de parc (conventionnement social, conventionnement privé, structure collective) ;
- ▶▶ Le zonage géographique du logement identifiant la tension du territoire (A, B1, B2, C) ;
- ▶▶ Le montant mensuel du loyer charges comprises hors APL (moins de 300€, de 300 à 399€, de 400 à 499€, de 500 à 599€, de 600 à 699€, 700€ et plus).

Pour cette typologie, 4 classes ont été retenues. Seuls les résultats statistiquement significatifs sont présentés.

Classe 1 : les bénéficiaires des zones bassin parisien, Ouest et Est, en zones détendues et payant des loyers modérés (29% des bénéficiaires)

Les bénéficiaires de cette classe sont concentrés dans les zones bassin parisien (52% des bénéficiaires de cette classe contre 20% parmi l'ensemble des bénéficiaires), Ouest (29% contre 9%) et Est (19% contre 8%).

Ces bénéficiaires résident davantage en zone B2 (35% contre 20%) et en zone C (27% contre 12%).

Les bénéficiaires de la classe 1 habitent essentiellement dans du logement conventionné social (97% contre 87%).

Ces bénéficiaires sont plus souvent en recherche d'emploi (10% contre 5%).

Les montants engagés au titre de l'aide sont modérés pour ces bénéficiaires : 95% d'entre eux ont engagé moins de 5 000€ contre 73% dans l'ensemble des bénéficiaires. En effet, ces bénéficiaires paient des loyers plus faibles (79% paient moins de 500€ de loyer contre 59% de l'ensemble des bénéficiaires).

Enfin, plusieurs CIL sont sur-représentés au sein de cette classe : le CIL Val de Loire (16% contre 5%), Logiliance-Ouest (7% contre 2%) et Logéhab (7% contre 3%) opérant dans le bassin parisien (respectivement Centre-Val de Loire, Haute et Basse Normandie et Bourgogne pour principales régions d'activité), Inicial (5% contre 2%) opérant dans la zone Ouest (Bretagne principalement) et Logilia (4% contre 1%) opérant dans la zone Est (Franche-Comté principalement).

Classe 2 : les bénéficiaires de région parisienne, en structure collective et payant des loyers modérés (18% des bénéficiaires)

Les bénéficiaires de cette classe sont principalement regroupés dans la région parisienne, c'est-à-dire l'Île-de-France : 80% d'entre eux contre 26% dans l'ensemble des bénéficiaires. Ces bénéficiaires résident donc pour la plupart en zone A (88% contre 33%).

Les bénéficiaires de cette classe sont jeunes : 11% ont moins de 20 ans contre 6% de l'ensemble des bénéficiaires, et 44% ont entre 20 et 24 ans (contre 26%). De fait, la proportion d'étudiants est plus importante au sein de cette classe (35% contre 11%).

La proportion de ces bénéficiaires habitant en structure collective (logements foyers et résidences sociales) est très importante : 48% contre 10% parmi l'ensemble des bénéficiaires.

Les bénéficiaires de la classe 2 paient des loyers modérés, ils sont 35% à payer entre 300 et 399€ (contre 22% parmi l'ensemble des bénéficiaires) et 42% à payer entre 400 et 499€ (contre 31%). Par conséquent, les montants engagés au titre de l'aide sont plutôt bas : 52% des bénéficiaires de cette classe ont des montants engagés compris entre 3 000 et 3 999€ (contre 31% parmi l'ensemble des bénéficiaires) alors que les montants engagés moyens pour l'ensemble des bénéficiaires s'élèvent à 4 365€.

Plus de la moitié des bénéficiaires de cette classe ont ASTRIA pour CIL : 56% d'entre eux alors qu'ASTRIA représente 21% de l'ensemble des bénéficiaires. Deux autres CIL sont sur-représentés dans cette classe : le Gic (13% contre 7%) et PROCILIA (14% contre 7%). Ces 3 CIL ont pour principale région d'activité l'Île-de-France.

Classe 3 : les bénéficiaires des zones Nord, Sud-Ouest et Centre-Est, en zones relativement tendues et payant des loyers modérés (28% des bénéficiaires)

Les bénéficiaires de cette classe sont principalement regroupés dans les zones Centre-Est (37% des bénéficiaires de cette classe contre 15% dans l'ensemble des bénéficiaires), Sud-Ouest (30% contre 10%) et Nord (15% contre 5%).

La plupart de ces bénéficiaires habitent en zone B1 (48% contre 35%).

Comme pour les bénéficiaires des deux premières classes, les bénéficiaires de la classe 3 paient des loyers modérés : 11% d'entre eux paient moins de 300€ contre 6% parmi l'ensemble des bénéficiaires. Par conséquent, les montants engagés sont également plutôt bas : 19% de ces bénéficiaires engagent moins de 3 000€ contre 12% parmi l'ensemble des bénéficiaires.

Amallia (21% des bénéficiaires de cette classe et 11% de l'ensemble des bénéficiaires), le Groupe Ciléo (17% et 5%) et Entreprises-Habitat (6% et 3%) sont sur-représentés au sein de cette classe. En effet, ces CIL opèrent principalement dans les zones Centre-Est (Amallia et Entreprises-Habitat en Rhône-Alpes) et Sud-Ouest (le Groupe Ciléo en Midi-Pyrénées).

Classe 4 : les bénéficiaires en zone tendue payant des loyers élevés (25% des bénéficiaires)

Cette classe regroupe les bénéficiaires qui paient les loyers les plus élevés : aucun des bénéficiaires de cette classe ne paient moins de 500€ de loyer alors que c'est le cas de 59% de l'ensemble des bénéficiaires. 44% des bénéficiaires de cette classe paient entre 600 et 699€ de loyer (contre 11% de l'ensemble des bénéficiaires) et 30% paient des loyers supérieurs ou égaux à 700€ (contre 7%). Ces bénéficiaires ont par conséquent les montants engagés les plus forts : 60% d'entre eux ont des montants engagés compris entre 5 000 et 5 999€ contre 17% dans l'ensemble des bénéficiaires, et 40% ont des engagements supérieurs ou égaux à 6 000€ (contre 10%).

Ces bénéficiaires aux forts montants engagés sont plus souvent salariés : 90% d'entre eux le sont contre 74% dans l'ensemble des bénéficiaires. Ils appartiennent plus aux catégories d'âge « entre 30 et 39 ans » (39% dans cette classe contre 24% dans l'ensemble des bénéficiaires) et « entre 40 et 49 ans » (23% contre 14%).

Les bénéficiaires de la classe 4 résident plus que l'ensemble des bénéficiaires en Ile-de-France (38% contre 26%) et sont donc plus en zone A (48% contre 33%).

Tableau 22 : Typologie des bénéficiaires 2014 de garantie LOCA-PASS

Variables	Classe 1 (29%)	Classe 2 (18%)	Classe 3 (28%)	Classe 4 (25%)
Age		De 20 à 24 ans (44% vs 26%) Moins de 20 ans (11% vs 6%)		De 30 à 39 ans (39% vs 24%) De 40 à 49 ans (23% vs 14%)
Situation	En recherche d'emploi (10% vs 5%)	Etudiant (35% vs 11%)		Salarié (90% vs 74%)
Montants engagés		De 3 000€ à 3 999€ (52% vs 31%)	Moins de 3 000€ (19% vs 12%) De 4 000€ à 4 999€ (45% vs 30%)	De 5 000€ à 5 999€ (60% vs 17%) 6 000€ et plus (40% vs 10%)
Montant du loyer		De 400€ à 499€ (42% vs 31%) De 300€ à 399€ (35% vs 22%)	Moins de 300€ (11% vs 6%)	De 600 à 699€ (44% vs 11%) 700€ et plus (30% vs 7%)
Type de parc	Conventionné social (97% vs 87%)	Structure collective (48% vs 10%)		
Zonage	B2 (35% vs 20%) C (27% vs 12%)	A (88% vs 33%)	B1 (48% vs 35%)	A (48% vs 33%)
ZEAT	Bassin parisien (52% vs 20%) Ouest (29% vs 9%) Est (19% vs 8%)	Région parisienne (80% vs 26%)	Centre-Est (37% vs 15%) Sud-Ouest (30% vs 10%) Nord (15% vs 5%)	Région parisienne (38% vs 26%)
CIL	CIL Val de Loire (16% vs 5%) Logiliance-Ouest (7% vs 2%) Logéhab (7% vs 3%) Inicial (5% vs 2%) Logilia (4% vs 1%)	ASTRIA (56% vs 21%) PROCILIA (14% vs 7%) Le Gic (13% vs 7%)	Amallia (21% vs 11%) Le Groupe Ciléo (17% vs 5%) Entreprises-Habitat (6% vs 3%)	

2.3 Bénéficiaires de prêt accession

Une typologie a été réalisée sur les 31 621 bénéficiaires de l'aide en 2014. Les variables actives utilisées sont :

- ▶▶ Le sexe (homme ou femme) ;
- ▶▶ L'âge (moins de 24 ans, de 25 à 29 ans, de 30 à 39 ans, de 40 à 49 ans, 50 ans et plus) ;
- ▶▶ La primo-accession du bénéficiaire (oui ou non) ;
- ▶▶ La ZEAT du bénéficiaire (région parisienne, bassin parisien, Nord, Est, Ouest, Sud-Ouest, Centre-Est, Méditerranée, DOM) ;

- ▶▶ Le type de prêt accession (neuf, ancien sans travaux, autres¹⁸) ;
- ▶▶ Les montants engagés par prêt (moins de 10 000€, de 10 000 à 14 999€, de 15 000 à 19 999€, de 20 000 à 24 999€, de 25 000 à 29 999€, 30 000€ et plus) ;
- ▶▶ Le CIL ayant accordé l'aide ;
- ▶▶ Le zonage géographique du logement identifiant la tension du territoire (A, B1, B2, C).

Pour cette typologie, 3 classes ont été retenues. Seuls les résultats statistiquement significatifs sont présentés.

Classe 1 : les bénéficiaires de faibles montants engagés en zone détendue (33% des bénéficiaires)

Les bénéficiaires de cette classe habitent pour la plupart en zone C (90% contre 32% pour l'ensemble). Beaucoup habitent dans le bassin parisien (31% contre 16% pour l'ensemble) ou dans l'Ouest (25% contre 15%).

Les montants engagés par ces bénéficiaires au titre des prêts accession sont plus faibles car les plafonds du prêt accession accordé sont dégressifs selon la zone géographique¹⁹. Ainsi, la majorité de ces bénéficiaires engagent entre 10 000 et 14 999€ (une tranche de montants engagés inférieure à la moyenne qui s'élève à 17 349€), soit 60% contre 21% parmi l'ensemble des bénéficiaires. De plus, la part de ces bénéficiaires qui engagent moins de 10 000€ s'élève à 17% contre 8% parmi l'ensemble des bénéficiaires.

Les bénéficiaires de la classe 1 font davantage d'opérations d'accession dans le neuf (47% contre 38% pour l'ensemble).

Les CIL Val de Loire (7% au sein de cette classe contre 3% au sein de l'ensemble des bénéficiaires), Logéhab (7% contre 3%) et Inicial (6% contre 3%) sont sur-représentés dans cette classe. Il s'agit de CIL opérant dans les zones bassin parisien (CIL Val de Loire en Centre-Val de Loire et Logéhab en Bourgogne) et Ouest (Inicial en Bretagne).

Classe 2 : les bénéficiaires de montants engagés moyens en zones de tension moyenne (44% des bénéficiaires)

Ces bénéficiaires habitent en zone géographique B1 (61% dans cette classe contre 29% dans l'ensemble des bénéficiaires) ou B2 (35% contre 19%) . Beaucoup de ces bénéficiaires habitent dans le Sud-Ouest (20% contre 13%) ou en zone Méditerranée (15% contre 10%).

44% de ces bénéficiaires engagent entre 15 000 et 19 999€ (contre 27% pour l'ensemble des bénéficiaires) et 30% engagent entre 20 000 et 24 999€ (contre 22%), soit des classes de montant de prêt médianes.

La part des opérations dans l'ancien sans travaux est plus élevée parmi cette classe : 65% contre 60% parmi l'ensemble des bénéficiaires.

Enfin, le Groupe Ciléo est sur-représenté parmi ces bénéficiaires (9% contre 4% pour l'ensemble), ce qui s'explique par la forte activité de ce CIL dans la zone Sud-Ouest.

Classe 3 : les bénéficiaires de forts montants engagés en zone tendue (23% des bénéficiaires)

Les bénéficiaires de cette classe habitent pour la plupart en zone tendue (91% d'entre eux sont en zone A contre 21% parmi l'ensemble des bénéficiaires). En effet, la grande majorité de ces bénéficiaires habitent en Ile-de-France (92% contre 21% pour l'ensemble).

Les montants engagés par ces bénéficiaires au titre du prêt accession sont plus importants en raison de plafonds de prêts plus élevés en zone A : 41% ont des montants engagés compris entre 25 000 et 29 999€ (contre 13% pour l'ensemble des bénéficiaires) et 23% ont des montants engagés supérieurs ou égaux à 30 000€ (contre 9%).

Enfin, les CIL franciliens sont logiquement sur-représentés, notamment ASTRIA (22% contre 11% pour l'ensemble) et PROCILIA (16% contre 7%).

¹⁸ Ancien avec travaux, travaux seuls.

¹⁹ Voir présentation des aides - prêt accession, pages 39 et 40.

Tableau 23 : Typologie des bénéficiaires 2014 de prêt accession

Variables	Classe 1 (33%)	Classe 2 (44%)	Classe 3 (23%)
Type d'opération	Neuf (47% vs 38%)	Ancien sans travaux (65% vs 60%)	
Montants engagés	De 10 000 à 14 999€ (60% vs 21%) Moins de 10 000€ (17% vs 8%)	De 15 000€ à 19 999€ (44% vs 27%) De 20 000 à 24 999€ (30% vs 22%)	De 25 000 à 29 999€ (41% vs 13%) 30 000€ et plus (23% vs 9%)
Zonage	C (90% vs 32%)	B1 (61% vs 29%) B2 (35% vs 19%)	A (91% vs 21%)
ZEAT	Bassin parisien (31% vs 16%) Ouest (25% vs 15%)	Sud-Ouest (20% vs 13%) Méditerranée (15% vs 10%)	Région parisienne (92% vs 21%)
CIL	CIL Val de Loire (7% vs 3%) Logéhab (7% vs 3%) Initial (6% vs 3%)	Le Groupe Ciléo (9% vs 4%)	ASTRIA (22% vs 11%) PROCILIA (16% vs 7%)

2.4 Bénéficiaires de prêt travaux

Une typologie a été réalisée sur les 11 953 bénéficiaires de prêt travaux en 2014. Les variables actives utilisées sont :

- ▶▶ Le sexe (homme ou femme) ;
- ▶▶ L'âge (moins de 29 ans, de 30 à 39 ans, de 40 à 49 ans, de 50 à 59 ans, 60 ans et plus) ;
- ▶▶ La ZEAT du bénéficiaire (région parisienne, bassin parisien, Nord, Est, Ouest, Sud-Ouest, Centre-Est, Méditerranée, DOM) ;
- ▶▶ La nature des travaux (agrandissement, amélioration, économie d'énergie) ;
- ▶▶ Les montants engagés (moins de 5 000€, 5 000€, de 5 001 à 9 999€, 10 000€, plus de 10 000€) ;
- ▶▶ Le CIL qui a accordé l'aide ;
- ▶▶ Le zonage géographique du logement identifiant la tension du territoire (A, B1, B2, C).

Pour cette typologie, 4 classes ont été retenues. Seuls les résultats statistiquement significatifs sont présentés.

Classe 1 : les bénéficiaires en zone tendue de région parisienne et de zone méditerranée (20% des bénéficiaires)

Les bénéficiaires de cette classe habitent pour la plupart en zone tendue : 82% de ces bénéficiaires habitent en zone A, contre 17% pour l'ensemble des bénéficiaires. En effet, la majorité des bénéficiaires de cette classe résident en Ile-de-France : 66% d'entre eux contre 14% dans l'ensemble des bénéficiaires. Une part importante de ces bénéficiaires résident également en zone Méditerranée (28% contre 7%).

Les CIL sur-représentés parmi cette classe sont logiquement des CIL qui opèrent dans les ZEAT citées précédemment à savoir ASTRIA (23% parmi les bénéficiaires de la classe 1 contre 13% parmi l'ensemble des bénéficiaires) et PROCILIA (12% contre 6%) en Ile-de-France, et CIL Méditerranée (13% contre 3%) en zone Méditerranée.

Classe 2 : les bénéficiaires du bassin parisien, de l'Ouest, du Nord qui font des opérations d'agrandissement (38% des bénéficiaires)

Les bénéficiaires de cette classe sont concentrés dans les ZEAT suivantes : bassin parisien (46% parmi ces bénéficiaires contre 22% parmi l'ensemble des bénéficiaires), Ouest (35% contre 15%) et Nord (18% contre 8%).

Ces bénéficiaires habitent plus souvent en zone C que les autres bénéficiaires (56% contre 42% pour l'ensemble des bénéficiaires).

Les bénéficiaires de cette classe font davantage d'opérations d'agrandissement : 23% contre 14% pour l'ensemble des bénéficiaires.

La part des prêts travaux de 5 000€ exactement est légèrement sur-représentée au sein de cette classe : 13% contre 9% parmi l'ensemble des bénéficiaires.

Enfin, le CIL Atlantique est plus fortement représenté au sein de cette classe (8% contre 3% parmi l'ensemble des bénéficiaires), ce qui s'explique par son activité principalement centrée sur la région Pays de la Loire qui appartient à la zone Ouest. De même, Logiliance-Ouest (6% contre 3%), Inicial (4% contre 2%) et Vilogia Entreprises (4% contre 2%) sont davantage représentés dans cette classe 2 de par leur activité respectivement en bassin parisien, Ouest et Nord.

Classe 3 : les bénéficiaires de l'Est, du Centre-Est, du Sud-Ouest qui font des opérations d'amélioration (27% des bénéficiaires)

Les bénéficiaires de cette classe sont concentrés dans les ZEAT suivantes : Est (40% parmi ces bénéficiaires contre 13% parmi l'ensemble des bénéficiaires), Centre-Est (38% contre 14%) et Sud-Ouest (17% contre 7%).

Ces bénéficiaires sont plus nombreux à résider en zone B1 : 24% contre 17% pour l'ensemble des bénéficiaires.

La quasi-intégralité des bénéficiaires de la classe 3 effectuent des opérations d'amélioration de la résidence principale : 98% d'entre eux le font alors que parmi l'ensemble des bénéficiaires, cette part est de 70%.

Ces bénéficiaires ont des montants engagés au titre du prêt travaux plus souvent compris entre 5 001€ et 9 999€ : 38% des bénéficiaires de cette classe contre 32% pour l'ensemble des bénéficiaires.

Plusieurs CIL sont sur-représentés dans cette classe : Amallia (17% dans cette classe contre 8% parmi l'ensemble des bénéficiaires) et Entreprises-Habitat (10% contre 4%) dont les activités principales se situent en Rhône-Alpes (zone Centre-Est) ; Logilia (12% contre 4%) dont l'activité se situe beaucoup en Franche-Comté (zone Est) et PLURIAL ENTREPRISES (14% contre 8%) présent en Alsace et Lorraine (zone Est).

Classe 4 : les bénéficiaires de prêt travaux d'économie d'énergie, plus onéreux (15% des bénéficiaires)

Les bénéficiaires de cette classe font essentiellement des prêts travaux d'économie d'énergie : 86% de ces bénéficiaires font ce type d'opération contre 16% pour l'ensemble des bénéficiaires.

Par conséquent, les montants engagés sont plus élevés : 34% des bénéficiaires de la classe 4 ont des prêts supérieurs à 10 000€ contre 7% de l'ensemble des bénéficiaires. En effet, la majoration du plafond de 10 000€ n'est possible que pour les opérations d'économie d'énergie²⁰.

Les bénéficiaires de la classe 4 habitent pour la plupart en zone C (53% contre 42% pour l'ensemble). La zone Sud-Ouest est sur-représentée, elle contient 15% des bénéficiaires de cette classe (contre 7% pour l'ensemble).

Deux CIL sont sur-représentés en bénéficiaires de prêt travaux d'amélioration de la performance énergétique : le Gic (15% des bénéficiaires de la classe 4 contre 8% de l'ensemble des bénéficiaires) et Logéhab (8% contre 4%).

²⁰ Voir présentation des aides - prêt travaux, pages 40 et 41.



Tableau 24 : Typologie des bénéficiaires 2014 de prêt travaux

Variables	Classe 1 (20%)	Classe 2 (38%)	Classe 3 (27%)	Classe 4 (15%)
Nature		Agrandissement (23% vs 14%)	Amélioration (98% vs 70%)	Economie d'énergie (86% vs 16%)
Montants engagés		5 000€ (13% vs 9%)	De 5 001 à 9 999€ (38% vs 32%)	Plus de 10 000€ (34% vs 7%)
Zonage	A (82% vs 17%)	C (56% vs 42%)	B1 (24% vs 17%)	C (53% vs 42%)
ZEAT	Région parisienne (66% vs 14%) Méditerranée (28% vs 7%)	Bassin parisien (46% vs 22%) Ouest (35% vs 15%) Nord (18% vs 8%)	Est (40% vs 13%) Centre-Est (38% vs 14%) Sud-Ouest (17% vs 7%)	Sud-Ouest (15% vs 7%)
CIL	ASTRIA (23% vs 13%) CIL Méditerranée (13% vs 3%) PROCILIA (12% vs 6%)	CIL Atlantique (8% vs 3%) Logiliance-Ouest (6% vs 3%) Inicial (4% vs 2%) Vilogia Entreprises (4% vs 2%)	Amallia (17% vs 8%) PLURIAL ENTREPRISES (14% vs 8%) Logilia (12% vs 4%) Entreprises Habitat (10% vs 4%)	Le Gic (15% vs 8%) Logéhab (8% vs 4%)

2.5 Bénéficiaires de MOBILI-PASS

Une typologie a été réalisée sur les 11 699 bénéficiaires de l'aide en 2014. Les variables actives utilisées sont :

- ▶▶ Le sexe (homme ou femme) ;
- ▶▶ L'âge du bénéficiaire (moins de 20 ans, de 20 à 24 ans, de 25 à 29 ans, de 30 à 34 ans, de 35 à 39 ans, de 40 à 49 ans, 50 ans et plus) ;
- ▶▶ La ZEAT d'arrivée du bénéficiaire (région parisienne, bassin parisien, Nord, Est, Ouest, Sud-Ouest, Centre-Est, Méditerranée, DOM) ;
- ▶▶ Les montants engagés par aide (moins de 1 900€, 1 900€, de 1 901€ à 2 199€, 2 200€, plus de 2 200€) ;
- ▶▶ Le mode de financement (subvention uniquement, prêt uniquement, subvention et prêt) ;
- ▶▶ Les dépenses financées par l'aide (frais liés à la prestation d'un professionnel de la mobilité, frais liés à la nouvelle résidence du salarié en cas de double charge de logement, dépenses connexes spécifiques à l'ancienne et à la nouvelle résidences) ;
- ▶▶ Le CIL qui a accordé l'aide ;
- ▶▶ Le zonage géographique du logement d'arrivée identifiant la tension du territoire (A, B1, B2, C) ;
- ▶▶ Le mobilité géographique (intra-Ile-de-France, Ile-de-France vers province, province vers Ile-de-France, province vers province).

Pour cette typologie, 3 classes ont été retenues. Seuls les résultats statistiquement significatifs sont présentés.

Classe 1 : les bénéficiaires en zone tendue, au plafond de la subvention, mobiles de province vers l'Ile-de-France (13% des bénéficiaires)

Les bénéficiaires de cette classe 1 résident désormais en Ile-de-France (100% de ces bénéficiaires ont pour ZEAT d'arrivée l'Ile-de-France, contre 13% parmi l'ensemble des bénéficiaires), ils habitent donc quasiment tous en zone A (97% d'entre eux contre 18%).

Ces bénéficiaires franciliens proviennent de province, leur type de mobilité est « province vers Ile-de-France » (99% d'entre eux contre 13% pour l'ensemble des bénéficiaires)²¹.

²¹ 1% de ces bénéficiaires ont une mobilité intra-Ile-de-France.

L'aide MOBILI-PASS est majoritairement versée sous forme de subvention²², les montants de cette subvention sont plafonnés selon la zone de nouvelle résidence : 2 200€ en zones A et B1, 1 900€ en zones B2 et C²³. Par conséquent, les montants engagés pour la mobilité des bénéficiaires franciliens atteignent souvent le plafond de la subvention de la zone A, 2 200€ (88% des bénéficiaires de la classe 1 contre 55% de l'ensemble des bénéficiaires).

Les CIL les plus représentés sont logiquement des CIL ayant une forte activité en Ile-de-France : ASTRIA (15% contre 9%), PROCILIA (11% contre 4%) et Logeo (6% contre 3%).

Classe 2 : les bénéficiaires en zones détendues, mobiles de province vers la province (42% des bénéficiaires)

Après leur mobilité, les bénéficiaires de cette classe habitent tous en province, notamment dans le bassin parisien (21% parmi les bénéficiaires de la classe 2 contre 11% parmi l'ensemble des bénéficiaires) et dans l'Ouest (21% contre 13%).

Les bénéficiaires de la classe 2 habitent pour la plupart dans les deux zones les moins tendues, c'est-à-dire en zone B2 (48% d'entre eux contre 20% de l'ensemble des bénéficiaires) ou C (40% d'entre eux contre 17%).

Leur mobilité est pour une majorité d'entre eux « province vers province » : 86% des bénéficiaires de cette classe contre 70% de l'ensemble des bénéficiaires.

Pour la plupart de ces bénéficiaires, les montants engagés sont de 1 900€ (77% contre 33% pour l'ensemble), ce qui correspond au plafond de la subvention en zones B2 et C. Ces bénéficiaires ont également plus souvent des montants engagés inférieurs à 1 900€ : 16% des bénéficiaires de la classe 2 contre 8% de l'ensemble des bénéficiaires. Paradoxalement, ces bénéficiaires sont également plus nombreux dans la tranche de montants maximum, plus de 2 200€ (6% contre 3%), car ces bénéficiaires disposent davantage de l'aide sous forme de prêt seul (15% d'entre eux contre 7% de l'ensemble des bénéficiaires) ou sous forme de prêt plus subvention (4% contre 2%), cette dernière forme permettant de dépasser le plafond des 2 200€.

Les bénéficiaires de cette classe utilisent davantage l'aide pour financer des doubles loyers (15% d'entre eux contre 10% de l'ensemble des bénéficiaires) et pour des dépenses connexes à l'ancienne et à la nouvelle résidence (4% contre 2% pour l'ensemble).

Trois CIL sont sur-représentés parmi ces bénéficiaires : Logéhab (7% d'entre eux contre 4% dans l'ensemble des bénéficiaires), Logilia (5% contre 2%) et CIL Atlantique (4% contre 2%). Ces trois CIL ont leur principale activité respectivement en Bourgogne (zone bassin parisien), en Franche-Comté (zone Est) et en Pays de la Loire (zone Ouest).

Classe 3 : les bénéficiaires en zone relativement tendue, mobiles d'Ile-de-France vers la province (45% des bénéficiaires)

Après leur mobilité, les bénéficiaires de cette classe habitent tous en province, notamment dans le Sud-Ouest (30% d'entre eux contre 22% de l'ensemble des bénéficiaires), le Centre-Est (24% contre 17%) et en Méditerranée (23% contre 15%).

En revanche, contrairement aux bénéficiaires de la classe 2, ces bénéficiaires habitent pour la plupart en zone B1 (89% d'entre eux contre 45% de l'ensemble des bénéficiaires).

Leur type de mobilité est plus souvent que les autres classes une mobilité « Ile-de-France vers province » (25% d'entre eux contre 17% de l'ensemble des bénéficiaires). Nous pouvons donc en conclure que les sortants d'Ile-de-France vont davantage en zone B1 alors que les mobiles intra-province (classe 2) vont davantage en zones B2 et C.

Les montants engagés pour la mobilité atteignent quasiment pour tous les bénéficiaires de la classe 3 le plafond de la subvention de la zone B1, c'est-à-dire 2 200€ (96% d'entre eux sont à ce plafond contre 55% de l'ensemble des bénéficiaires).

²² Voir bilan 2014 MOBILI-PASS - Type de versement, page 15.

²³ Voir présentation des aides - MOBILI-PASS, page 41.

Tous les bénéficiaires de cette classe utilisent le MOBILI-PASS sous forme de subvention uniquement (100% contre 91% dans l'ensemble des bénéficiaires).

La plupart des bénéficiaires de cette classe 3 utilisent l'aide pour financer une prestation d'un professionnel de mobilité (93% d'entre eux contre 88% dans l'ensemble des bénéficiaires).

Tableau 25 : Typologie des bénéficiaires 2014 de MOBILI-PASS

Variables	Classe 1 (13%)	Classe 2 (42%)	Classe 3 (45%)
Montants engagés	2 200€ (88% vs 55%)	1 900€ (77% vs 33%) Moins de 1 900€ (16% vs 8%) Plus de 2 200€ (6% vs 3%)	2 200€ (96% vs 55%)
Mode de financement		Prêt (15% vs 7%) Prêt + Subvention (4% vs 2%)	Subvention (100% vs 91%)
Nature		Double charge de loyer (15% vs 10%) Dépenses connexes à l'ancienne et à la nouvelle résidences (4% vs 2%)	Prestation d'un professionnel de mobilité (93% vs 88%)
Type de mobilité	Province-IDF (99% vs 13%)	Province-Province (86% vs 70%)	IDF-Province (25% vs 17%)
Zonage	A (97% vs 18%)	B2 (48% vs 20%) C (40% vs 17%)	B1 (89% vs 45%)
ZEAT	Région parisienne (100% vs 13%)	Bassin parisien (21% vs 11%) Ouest (21% vs 13%)	Sud-Ouest (30% vs 22%) Centre-Est (24% vs 17%) Méditerranée (23% vs 15%)
CIL	ASTRIA (15% vs 9%) PROCILIA (11% vs 4%) Logeo (6% vs 3%)	Logéhab (7% vs 4%) Logilia (5% vs 2%) CIL Atlantique (4% vs 2%)	

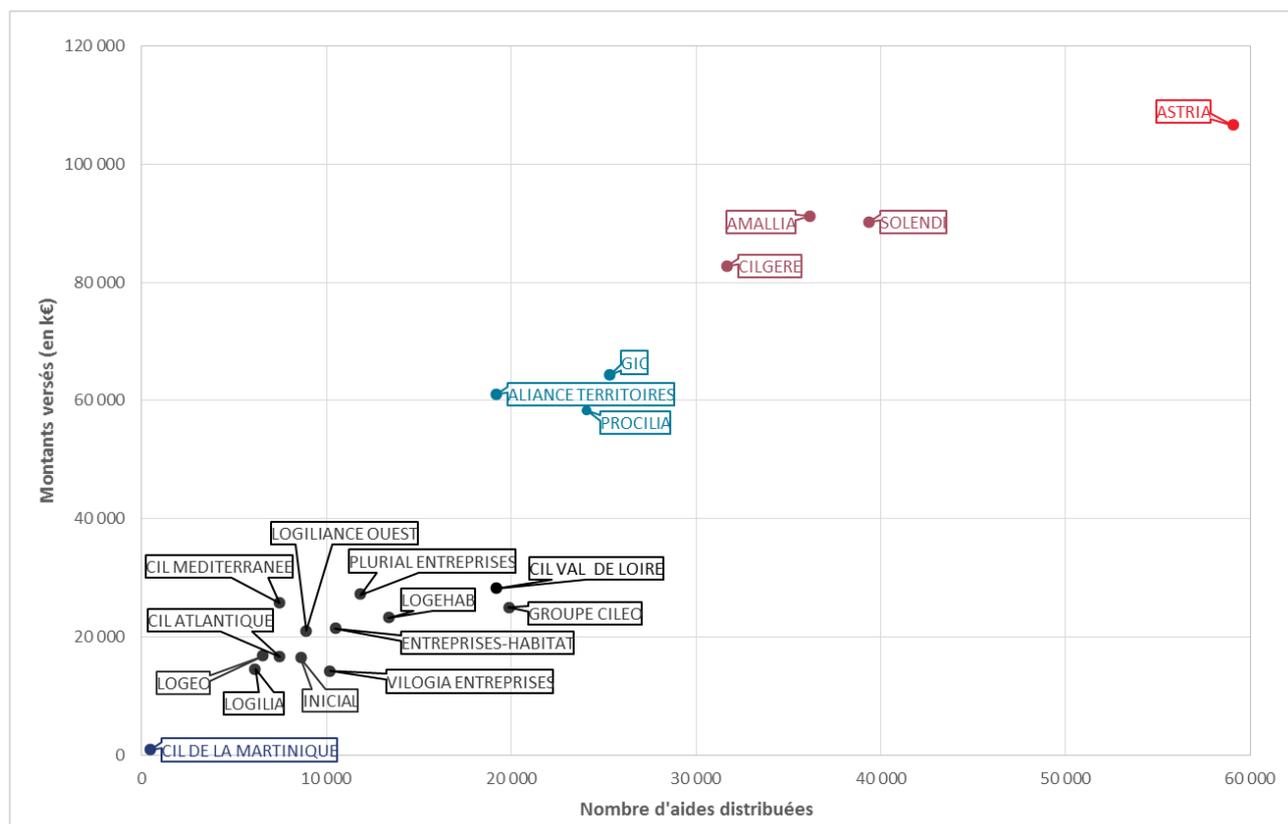
3 ANALYSE DE LA DISTRIBUTION DES CIL EN 2014

Les 20 CIL actifs au 31/12/2014²⁴ ont distribué environ 365 000 aides et 806 millions d'euros au titre de ces aides en 2014.

En comparant les CIL par nombre d'aides distribuées et montants versés en 2014 (voir Graphique 11 ci-dessous), 5 groupes de CIL peuvent être constitués :

- ▶▶ Un CIL à très forte activité : **ASTRIA** qui représente à lui seul 16% des aides distribuées et 13% des montants versés en 2014.
- ▶▶ Les CIL à forte activité : **Solendi, Amallia** et **CILGERE**. Ces 3 CIL représentent 29% des aides distribuées et 33% des montants versés en 2014.
- ▶▶ Les CIL à activité plus forte que la moyenne : le **Gic, ALIANCE Territoires** et **PROCILIA**. Ces 3 CIL représentent 19% des aides distribuées et 23% des montants versés en 2014.
- ▶▶ Les CIL à activité moyenne ou faible : **CIL Val de Loire, le Groupe Ciléo, PLURIAL ENTREPRISES, Logéhab, Entreprises-Habitat, CIL Méditerranée, Logiliance-Ouest, CIL Atlantique, Inicial, Vilogia Entreprises, Logeo, Logilia**.
- ▶▶ Le **CIL de la Martinique** très peu actif.

Graphique 11 : Répartition des CIL selon le volume d'aides distribuées et les montants versés en 2014



²⁴ Au 31/12/2013, 23 CIL étaient actifs. ACL PME a fusionné avec CILGERE, Mieux se loger a fusionné avec Solendi, CILSO et ALIANCE 1% Logement ont fusionné pour devenir ALIANCE Territoires.

En affinant par type d'aide distribuée, les CIL présentent certaines particularités significatives :

- ▶ **ASTRIA** a une distribution de garantie LOCA-PASS très supérieure à la moyenne (50% de sa distribution d'aide 2014 contre 39% pour l'ensemble des CIL) et une distribution d'avance LOCA-PASS très inférieure à la moyenne (40% contre 46%) ;
- ▶ Le **Groupe Ciléo** a une distribution de MOBILI-PASS doublement supérieure à la moyenne (6% contre 3%) et une distribution de prêt travaux négligeable (0% contre 3%) ;
- ▶ **ALIANCE Territoires** a une distribution très supérieure à la moyenne de prêt accession (14% contre 9%), ce qui explique ses forts montants engagés, et une distribution d'avance LOCA-PASS très inférieure à la moyenne (40% contre 46%) ;
- ▶ **CIL Val de Loire** a une distribution de prêt accession très inférieure à la moyenne (5% contre 9%) ;
- ▶ **PLURIAL ENTREPRISES** et **Logilia** ont des distributions de prêt travaux très supérieures à la moyenne (chacun 8% contre 3%) ;
- ▶ **Inicial** et **CIL Atlantique** ont des distributions d'avance LOCA-PASS très supérieures à la moyenne (respectivement 54% et 62% contre 46%) et des distributions de garantie LOCA-PASS très inférieures à la moyenne (respectivement 31% et 19% contre 39%) ;
- ▶ **CIL Méditerranée** a une distribution de prêt accession très supérieure à la moyenne (14% contre 9%).

Enfin, les CIL présentent des disparités selon leur distribution géographique. Le **CIL de la Martinique**, qui a une activité essentiellement dans les DOM, est à part. Les 19 autres CIL peuvent être classés en 5 groupes (voir Graphique 12).

- ▶ Les CIL « départementaux » qui font plus de 50% de leur distribution d'aide sur un seul département : **CIL Atlantique** (52% de sa distribution d'aide dans le département de la Loire-Atlantique) et le **Groupe Ciléo** (53% en Haute-Garonne) ;
- ▶ Les CIL « régionaux » (incluent également les CIL « départementaux ») qui font au moins les 2/3 de leur distribution sur une seule région : **Amallia** (66% de sa distribution d'aide en région Rhône-Alpes), **CIL Atlantique** (74% en Pays de la Loire), **CIL Méditerranée** (84% en Provence-Alpes-Côte d'Azur), **CIL Val de Loire** (82% en Centre-Val de Loire), **Entreprises-Habitat** (80% en Rhône-Alpes), le **Groupe Ciléo** (77% en Midi-Pyrénées) et **Inicial** (77% en Bretagne) ;
- ▶ Les CIL « bi-régionaux » qui font au moins les 3/4 de leur distribution sur deux régions avec au moins 20% sur chaque région : **Logéhab** (56% en Bourgogne, 37% en Auvergne), **Logilia** (56% en Franche-Comté, 22% en Bourgogne) **Logiliance-Ouest** (48% en Basse-Normandie, 47% en Haute-Normandie) et **PROCILIA** (43% en Île-de-France, 35% en Picardie) ;
- ▶ Les CIL « tri-régionaux » qui font les 3/4 de leur distribution sur 3 régions avec au moins 15% sur chaque région : **PLURIAL ENTREPRISES** (28% en Alsace, 26% en Lorraine, 20% en Champagne-Ardenne) et **Vilogia Entreprises** (42% en Nord-Pas-de-Calais, 19% en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 15% en Poitou-Charentes) ;
- ▶ Les CIL « nationaux » qui ont une distribution répartie sur plusieurs régions même si une région prédomine : **ALIANCE Territoires** (35% en Aquitaine), **ASTRIA** (38% en Ile-de-France), **CILGERE** (29% en Lorraine), le **Gic** (32% en Ile-de-France), **Logeo** (35% en Ile-de-France, 23% en Haute-Normandie), **Solendi** (23% en Ile-de-France).

Le graphique 12 ci-dessous met en évidence la différence entre les CIL « régionaux » (et les CIL « départementaux ») dont l'activité est centrée sur une seule région et les CIL « nationaux » dont la part cumulée des régions autres que les 3 principales reste importante.

Graphique 12 : Répartition des CIL par pourcentage de distribution d'aide par rang de région (1ère, 2ème, 3ème et autres régions)



Note : exemple de lecture : en 2014, le CIL ASTRIA a distribué 38% de ses aides dans sa région la plus importante en termes d'activité, 16% de ses aides dans sa 2^{ème} région la plus importante, 7% dans sa 3^{ème} région la plus importante et 39% dans ses autres régions.

4 TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

4.1 Nombre de nouvelles aides

Tableau 26 : Récapitulatif des aides accordées

Nombre de nouvelles aides financées	Avance LOCA-PASS	Garantie LOCA-PASS	Prêt accession	Prêt travaux	MOBILI-PASS	Prêts aux ménages en difficulté (*)	PASS-FONCIER	TOTAL
4ème trimestre 2014	41 648	36 655	6 702	2 916	3 800	191	0	91 912
3ème trimestre 2014	42 786	40 047	8 753	3 288	2 848	172	0	97 894
<i>Evolution T4 14 / T3 14</i>	-2,7%	-8,5%	-23,4%	-11,3%	33,4%	11,0%	-	-9,7%
4ème trimestre 2013	44 923	39 013	8 089	3 808	3 294	154	1	99 282
<i>Evolution T4 14 / T4 13</i>	-7,3%	-6,0%	-17,1%	-23,4%	15,4%	24,0%	-	-11,6%
Total 2014	165 436	143 984	31 621	11 953	11 699	684	1	365 378
Total 2013	172 477	145 285	32 970	15 041	12 298	565	3	378 639
Total 2012	183 019	145 452	37 711	7 204	14 249	466	114	388 211
Total 2011	208 160	154 021	40 888	6 851	25 133	462	5 678	441 230

(*) Ces prêts recouvrent les prêts pour allègement de charges liées au logement (ex-SECURI-PASS) et les prêts pour refinancement de prêt immobilier plus onéreux.

365 378 aides ont été distribuées en 2014, soit 3,5% de moins qu'en 2013 (378 639 aides distribuées).

Les aides LOCA-PASS constituent une grande partie des aides distribuées : les avances et les garanties représentent respectivement 45% et 39% du total des aides accordées en 2014.

4.2 Montants versés

Tableau 27 : Récapitulatif des montants décaissés

Montants versés (en milliers d'euros)	Avance LOCA-PASS	Garantie LOCA-PASS	Prêt accession	Prêt travaux	MOBILI-PASS	Prêts aux ménages en difficulté (*)	PASS-FONCIER	TOTAL
4ème trimestre 2014	17 129	12 990	103 781	23 156	7 699	5 054	8	169 818
3ème trimestre 2014	17 849	12 833	149 406	26 534	5 684	4 958	31	217 296
<i>Evolution T4 14 / T3 14</i>	-4,0%	1,2%	-30,5%	-12,7%	35,4%	1,9%	-74,2%	-22,4%
4ème trimestre 2013	18 527	14 112	144 484	30 071	6 550	4 466	75	218 286
<i>Evolution T4 14 / T4 13</i>	-7,5%	-8,0%	-28,2%	-23,0%	17,5%	13,2%	-89,3%	-24,3%
Total 2014	68 621	50 309	548 571	95 989	23 509	18 989	84	806 070
Total 2013	71 349	58 112	563 229	117 382	24 362	16 186	685	851 306
Total 2012	75 198	65 445	555 471	47 529	26 505	12 949	9 498	792 560
Total 2011	85 646	90 266	560 243	50 149	51 499	12 646	191 023	1 041 689

(*) Ces prêts recouvrent les prêts pour allègement de charges liées au logement (ex-SECURI-PASS) et les prêts pour refinancement de prêt immobilier plus onéreux.

806,1 millions d'euros ont été versés au titre des aides aux ménages en 2014, soit 5,3% de moins qu'en 2013 (851,3 millions d'euros versés).

Les prêts accession représentent la majorité des montants versés en 2014 avec 68% du total des montants versés.

4.3 Mises en jeu des garanties LOCA-PASS

Tableau 28 : Récapitulatif des mises en jeu de garantie LOCA-PASS

	Garantie LOCA-PASS		
	Nouvelles mises en jeu	Total des mises en jeu	Montants engagés (en milliers d'euros)
4ème trimestre 2014	6 954	14 737	156 499
3ème trimestre 2014	6 554	14 376	173 103
<i>Evolution T4 14 / T3 14</i>	<i>6,1%</i>	<i>2,5%</i>	<i>-9,6%</i>
4ème trimestre 2013	6 504	15 789	167 711
<i>Evolution T4 14 / T4 13</i>	<i>6,9%</i>	<i>-6,7%</i>	<i>-6,7%</i>
Total 2014	25 317	40 527	628 530
Total 2013	25 836	43 152	627 280
Total 2012	26 030	44 781	709 617
Total 2011	29 775	53 211	1 278 840

Sur l'année 2014, 40 527 garanties LOCA-PASS ont été mises en jeu, soit 6,1% de moins qu'en 2013.

628,5 millions d'euros ont été engagés au titre des garanties LOCA-PASS en 2014, soit une légère progression par rapport à 2013, année au cours de laquelle 627,3 millions d'euros avaient été engagés (soit une hausse de 0,2%).



5 ANNEXES

5.1 Résultats individuels par collecteur

Tableau 29 : Récapitulatif des aides distribuées et des montants versés par collecteur en 2014

Code Entité	SIGLE	Avance LOCA-PASS		Garantie LOCA-PASS		PRÊT ACCESSION		PRÊT TRAVAUX		MOBILI-PASS		Ménages en difficulté		PASS-FONCIER		TOTAL	
		Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)
7500010033	ASTRIA	22 039	9 274	30 692	10 477	3 634	69 216	1 598	13 426	1 054	2 244	82	1 819	0	20	59 099	106 480
6900010072	AMALLIA	15 466	6 357	15 210	7 097	3 274	65 996	945	7 625	1 209	2 440	60	1 618	0	7	36 164	91 143
7500010223	SOLENDI	17 709	7 281	15 430	6 002	3 692	62 653	1 226	9 518	1 236	2 478	70	2 272	0	0	39 363	90 206
7500010025	CILGERE	14 973	6 293	10 811	3 280	3 143	60 097	1 096	9 095	1 650	3 289	25	668	0	0	31 698	82 725
7500010439	GIC	11 233	4 889	10 072	3 661	2 284	44 171	1 003	8 550	705	1 361	48	1 711	0	10	25 346	64 362
3300010042	ALIANCE TERRITOIRES	7 592	3 170	7 183	3 098	2 593	45 117	815	7 020	984	2 062	22	596	1	44	19 190	61 110
9500010013	PROCILIA	10 267	4 243	10 511	3 342	2 091	42 882	698	5 846	476	948	41	1 007	0	0	24 084	58 270
3700010014	CIL VAL DE LOIRE	9 835	3 667	7 350	2 855	1 033	12 266	480	3 583	312	641	158	5 202	0	0	19 168	28 217
5700010027	PLURIAL ENTREPRISES	5 852	2 414	3 609	1 176	1 090	14 944	949	7 796	311	629	16	369	0	0	11 827	27 332
1300010079	CIL MEDITERRANEE	3 384	1 538	2 440	383	1 080	20 596	328	2 712	226	492	10	48	0	0	7 468	25 773
3100010036	GROUPE CILEO	9 666	4 204	7 544	1 386	1 368	16 301	76	717	1 208	2 416	0	0	0	0	19 862	25 023
7100010011	LOGEHAB	7 110	2 809	4 432	1 448	900	13 958	474	3 748	433	803	16	481	0	0	13 365	23 250
6900010023	ENTREPRISES-HABITAT	4 821	1 977	3 675	1 139	985	12 424	475	3 821	477	953	45	1 119	0	0	10 478	21 436
1400010052	LOGILIANCE OUEST	4 327	1 717	3 307	1 323	896	15 382	314	2 357	67	125	5	130	0	0	8 916	21 035
9400010014	LOGEO	3 425	1 518	1 857	942	719	11 965	193	1 579	316	668	11	125	0	0	6 521	16 798
4400010015	CIL ATLANTIQUE	4 653	1 965	1 443	176	701	11 793	352	1 685	284	533	34	516	0	0	7 467	16 674
3500010016	INICIAL	4 685	1 829	2 668	461	942	12 364	188	1 453	116	220	5	173	0	0	8 604	16 502
2500010018	LOGILIA	2 792	1 114	1 967	864	601	7 980	498	3 723	268	500	16	415	0	0	6 142	14 599
5900010181	VILOGIA ENTREPRISES	5 333	2 227	3 666	1 183	564	7 852	224	1 549	367	698	21	709	0	0	10 175	14 219
9702010037	CIL DE LA MARTINIQUE	274	127	117	4	31	604	21	175	0	0	0	0	0	0	443	912
Total	Ensemble	165 436	68 621	143 984	50 309	31 621	548 571	11 953	95 989	11 699	23 509	684	18 989	1	84	365 378	806 070

5.2 Résultats départementaux et régionaux

Tableau 30 : Récapitulatif des aides distribuées et des montants versés par région, département en 2014 (1/2)

	Avance LOCA-PASS		Garantie LOCA-PASS		ACCESSION		PRÊT TRAVAUX		MOBILI-PASS		Ménages en difficulté		PASS-FONCIER		TOTAL	
	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)
ILE-DE-FRANCE	21 208	9 218	37 569	14 821	6 651	159 528	1 617	13 900	1 536	3 292	98	1 949	0	0	68 679	202 708
75-Paris	2 367	1 039	7 053	849	255	6 663	145	1 197	471	1 016	3	55	0	0	10 294	10 819
77-Seine-et-Marne	3 190	1 409	4 330	2 170	1 060	24 025	232	1 951	88	180	19	483	0	0	8 919	30 219
78-Yvelines	2 474	1 072	4 489	1 999	1 003	23 645	284	2 522	169	351	10	253	0	0	8 429	29 842
91-Essonne	2 650	1 149	4 044	3 048	1 105	26 422	226	2 010	157	334	15	259	0	0	8 197	33 221
92-Hauts-de-Seine	2 182	961	3 090	852	821	20 946	199	1 705	407	887	7	202	0	0	6 706	25 554
93-Seine-Saint-Denis	3 550	1 512	6 763	2 391	770	18 567	130	1 127	80	170	14	231	0	0	11 307	23 998
94-Val-de-Marne	2 397	1 044	3 618	1 804	780	19 254	187	1 600	108	236	15	362	0	0	7 105	24 301
95-Val d'Oise	2 398	1 032	4 182	1 707	857	20 006	214	1 789	56	118	15	103	0	0	7 722	24 755
CHAMPAGNE-ARDENNE	3 891	1 974	1 852	498	404	5 141	363	2 864	131	245	5	181	0	0	6 646	10 503
08-Ardennes	422	175	45	0	41	495	106	820	7	14	1	40	0	0	622	1 544
10-Aube	1 431	570	1 051	226	151	1 874	87	668	59	110	2	81	0	0	2 781	3 529
51-Marne	1 811	738	725	267	172	2 357	120	932	55	103	1	40	0	0	2 884	4 438
52-Haute-Marne	227	91	31	5	40	414	50	444	10	18	1	20	0	0	359	992
PICARDIE	5 959	2 449	4 600	1 033	678	9 964	443	3 530	95	171	23	628	0	0	11 798	17 775
02-Aisne	1 578	627	1 452	302	135	1 838	122	974	21	40	4	86	0	0	3 312	3 866
60-Oise	2 988	1 229	2 631	644	358	5 485	178	1 427	38	69	17	463	0	0	6 210	9 317
80-Somme	1 393	593	517	87	185	2 641	143	1 129	36	63	2	80	0	0	2 276	4 592
HAUTE-NORMANDIE	6 648	2 655	6 121	2 631	1 182	19 067	478	3 854	187	360	16	528	0	0	14 632	29 095
27-Eure	1 664	708	1 569	1 002	334	4 723	154	1 245	40	70	5	146	0	0	3 766	7 894
76-Seine-Maritime	4 984	1 947	4 552	1 629	848	14 344	324	2 609	147	290	11	382	0	0	10 866	21 201
BASSE-NORMANDIE	2 910	1 157	1 755	536	596	8 393	280	2 240	96	175	11	348	0	0	5 648	12 849
14-Calvados	1 422	605	724	309	325	4 519	132	1 009	54	99	7	210	0	0	2 664	6 750
50-Manche	1 002	365	797	187	230	3 376	81	694	33	61	0	0	0	0	2 143	4 683
61-Orne	486	187	234	40	41	499	67	537	9	15	4	138	0	0	841	1 416
CENTRE-VAL DE LOIRE	11 550	4 349	10 315	3 432	1 479	20 570	662	5 142	569	1 136	113	3 570	0	0	24 688	38 200
18-Cher	1 018	402	667	164	102	1 254	65	512	46	86	13	358	0	0	1 911	2 777
28-Eure-et-Loir	767	305	517	137	184	2 543	93	768	78	143	10	333	0	0	1 649	4 230
36-Indre	952	340	880	280	94	1 023	52	417	56	108	10	396	0	0	2 044	2 563
37-Indre-et-Loire	3 449	1 247	3 211	973	420	6 320	171	1 283	169	354	22	664	0	0	7 442	10 842
41-Loir-et-Cher	1 316	492	1 252	561	162	1 845	105	771	38	73	17	464	0	0	2 890	4 206
45-Loiret	4 048	1 564	3 788	1 316	517	7 585	176	1 391	182	372	41	1 355	0	0	8 752	13 583
BOURGOGNE	5 243	2 085	3 666	1 446	630	8 707	413	3 246	260	486	17	511	0	0	10 229	16 481
21-Côte d'Or	1 194	477	1 118	466	178	2 298	112	856	126	235	8	287	0	0	2 736	4 620
58-Nièvre	965	357	667	225	72	1 025	45	375	19	36	3	89	0	0	1 771	2 108
71-Saône-et-Loire	1 669	673	1 119	428	259	3 741	174	1 415	51	93	6	134	0	0	3 278	6 484
89-Yonne	1 415	578	762	327	121	1 643	82	601	64	121	0	0	0	0	2 444	3 269
NORD-PAS-DE-CALAIS	11 097	4 744	7 807	2 825	1 530	23 247	980	7 744	271	572	27	861	0	0	21 712	39 993
59-Nord	7 345	3 095	5 666	2 020	1 068	17 215	626	4 970	247	529	14	459	0	0	14 966	28 288
62-Pas-de-Calais	3 752	1 648	2 141	805	462	6 032	354	2 774	24	43	13	402	0	0	6 746	11 705
LORRAINE	8 034	3 197	6 664	2 406	771	10 976	696	5 791	157	319	14	314	0	0	16 336	23 003
54-Meurthe-et-Moselle	2 955	1 196	2 779	865	266	4 271	181	1 473	54	116	3	105	0	0	6 238	8 025
55-Meuse	391	150	121	15	32	320	43	364	7	12	0	0	0	0	594	860
57-Moselle	3 535	1 420	3 103	1 322	331	4 764	304	2 585	78	157	6	85	0	0	7 357	10 334
88-Vosges	1 153	431	661	203	142	1 622	168	1 369	18	35	5	124	0	0	2 147	3 784
ALSACE	4 441	1 903	3 081	1 217	683	10 477	450	3 681	252	509	13	393	0	0	8 920	18 181
67-Bas-Rhin	2 573	1 126	1 567	542	428	7 097	280	2 254	160	331	9	268	0	0	5 017	11 617
68-Haut-Rhin	1 868	778	1 514	675	255	3 380	170	1 427	92	178	4	125	0	0	3 903	6 563
FRANCHE-COMTE	2 350	937	1 277	489	528	6 622	396	2 965	183	336	12	253	0	0	4 746	11 601
25-Doubs	1 141	454	653	288	252	3 459	179	1 262	97	182	7	131	0	0	2 329	5 775
39-Jura	452	179	183	58	74	756	54	439	17	31	3	119	0	0	783	1 582
70-Haute-Saône	345	139	154	50	120	1 287	95	712	16	27	1	1	0	0	731	2 216
90-Territoire de Belfort	412	165	287	93	82	1 120	68	552	53	96	1	1	0	0	903	2 028



Tableau 31 : Récapitulatif des aides distribuées et des montants versés par région, département en 2014 (2/2)

	Avance LOCA-PASS		Garantie LOCA-PASS		ACCESSION		PRÊT TRAVAUX		MOBILI-PASS		Ménages en difficulté		PASS-FONCIER		TOTAL	
	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)	Nombre	Montants versés (k€)
PAYS DE LA LOIRE	10 134	4 107	5 884	1 430	2 217	33 500	1 021	7 167	825	1 607	102	2 774	0	0	20 183	50 588
44-Loire-Atlantique	3 613	1 564	2 694	564	1 044	18 883	339	2 224	428	877	26	436	0	0	8 144	24 550
49-Maine-et-Loire	2 311	920	1 099	279	456	5 942	272	1 929	137	250	13	203	0	0	4 288	9 524
53-Mayenne	640	241	123	9	101	1 352	69	476	109	202	2	35	0	0	1 044	2 314
72-Sarthe	1 947	725	1 229	494	296	3 359	158	1 229	68	128	57	1 932	0	0	3 755	7 867
85-Vendée	1 623	657	739	84	320	3 965	183	1 308	83	150	4	168	0	0	2 952	6 333
BRETAGNE	8 514	3 355	5 153	1 179	1 873	27 287	547	4 192	356	685	26	646	0	20	16 469	37 364
22-Côtes d'Armor	1 060	417	304	74	279	3 427	80	622	28	49	2	80	0	0	1 753	4 669
29-Finistère	2 257	879	1 253	282	413	5 252	145	1 161	40	68	7	174	0	0	4 115	7 816
35-Ille-et-Vilaine	3 369	1 322	2 863	691	880	14 527	203	1 642	208	425	8	208	0	20	7 531	18 836
56-Morbihan	1 828	737	733	132	301	4 080	119	768	80	142	9	185	0	0	3 070	6 043
POITOU-CHARENTES	4 004	1 616	2 139	618	538	7 105	284	2 036	331	607	24	846	0	0	7 320	12 828
16-Charente	835	335	451	116	117	1 441	70	429	80	142	10	304	0	0	1 563	2 766
17-Charente-Maritime	1 137	490	281	45	156	2 356	57	439	99	189	0	0	0	0	1 730	3 520
79-Deux-Sèvres	744	299	289	55	142	1 793	96	721	97	176	4	152	0	0	1 372	3 197
86-Vienne	1 288	492	1 118	401	123	1 514	61	448	55	100	10	390	0	0	2 655	3 145
AQUITAINE	7 001	3 002	5 656	2 190	1 863	29 972	429	3 791	960	1 905	19	637	0	0	15 928	41 496
24-Dordogne	474	202	215	28	126	1 546	65	570	43	76	2	5	0	0	925	2 427
33-Gironde	4 214	1 807	4 801	2 016	941	16 711	166	1 452	614	1 265	6	231	0	0	10 742	23 483
40-Landes	386	174	93	16	191	2 333	58	577	58	103	4	158	0	0	790	3 362
47-Lot-et-Garonne	761	311	52	4	123	1 908	49	411	52	91	1	15	0	0	1 038	2 740
64-Pyrénées-Atlantiques	1 166	508	495	125	482	7 474	91	780	193	369	6	228	0	0	2 433	9 483
MIDI-PYRENEES	10 308	4 418	8 866	2 322	1 892	28 729	238	2 155	1 582	3 200	14	406	0	0	22 900	41 229
09-Ariège	275	114	41	13	64	560	11	81	13	25	0	0	0	0	404	793
12-Aveyron	348	139	61	12	72	629	12	112	56	101	1	39	0	0	550	1 033
31-Haute-Garonne	6 759	2 916	7 546	2 123	1 385	23 645	127	1 136	1 153	2 411	10	247	0	0	16 980	32 477
32-Gers	273	119	28	10	36	305	12	115	40	74	1	40	0	0	390	663
46-Lot	297	125	125	6	34	310	10	88	101	189	0	0	0	0	567	718
65-Hautes-Pyrénées	634	265	558	26	68	716	13	135	83	150	1	40	0	0	1 357	1 332
81-Tarn	963	412	271	55	131	1 399	26	256	86	159	0	0	0	0	1 477	2 281
82-Tarn-et-Garonne	759	327	236	77	102	1 166	27	232	50	91	2	40	0	0	1 175	1 933
LIMOUSIN	1 364	552	505	167	229	2 882	161	1 349	74	135	5	177	0	0	2 338	5 262
19-Corrèze	547	224	182	87	93	1 131	48	444	30	56	0	0	0	0	900	1 942
23-Creuse	115	43	75	14	9	99	17	140	4	8	1	40	0	0	221	343
87-Haute-Vienne	702	284	248	65	127	1 653	96	765	40	72	4	137	0	0	1 217	2 977
RHONE-ALPES	21 195	8 720	19 270	8 281	3 995	68 988	1 331	10 956	1 697	3 447	108	3 098	1	63	47 598	103 559
01-Ain	2 337	954	1 928	737	437	6 731	162	1 306	126	245	13	340	8	8	5 004	10 327
07-Ardèche	548	225	243	70	116	1 230	71	584	20	36	2	33	0	0	1 000	2 178
26-Drôme	1 184	507	603	188	255	2 946	118	923	72	129	11	155	0	0	2 243	4 848
38-Isère	3 929	1 653	3 604	1 860	788	13 232	297	2 488	322	650	27	793	0	0	8 967	20 676
42-Loire	2 435	940	1 594	506	380	5 321	211	1 720	56	105	10	341	0	0	4 686	8 933
69-Rhône	7 820	3 210	8 155	3 511	1 504	29 993	311	2 608	785	1 647	31	914	1	55	18 607	41 937
73-Savoie	925	379	1 022	431	227	3 454	71	588	64	127	3	81	0	0	2 312	5 061
74-Haute-Savoie	2 017	852	2 121	978	288	6 081	90	739	252	508	11	440	0	0	4 779	9 598
AUVERGNE	3 587	1 440	1 791	350	638	9 648	310	2 433	323	596	16	449	0	0	6 665	14 916
03-Allier	1 277	498	333	84	131	1 782	75	605	85	160	7	203	0	0	1 908	3 333
15-Cantal	170	68	34	15	32	419	13	86	4	6	0	0	0	0	253	594
43-Haute-Loire	386	158	125	45	78	1 136	42	357	10	17	4	84	0	0	645	1 795
63-Puy-de-Dôme	1 754	717	1 299	205	397	6 311	180	1 386	224	413	5	162	0	0	3 859	9 194
LANGUEDOC-ROUSSILLON	5 420	2 410	3 267	694	873	11 592	199	1 659	550	1 067	1	40	0	0	10 310	17 460
11-Aude	474	209	182	24	73	868	26	211	56	100	0	0	0	0	811	1 412
30-Gard	1 353	607	522	164	207	2 545	73	643	78	143	1	40	0	0	2 234	4 138
34-Hérault	2 475	1 088	2 287	460	461	6 715	70	540	325	663	0	0	0	0	5 618	9 466
48-Lozère	62	26	8	0	9	85	8	66	3	6	0	0	0	0	90	182
66-Pyrénées Orientales	1 056	481	268	47	123	1 379	22	200	88	156	0	0	0	0	1 557	2 262
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	8 510	3 781	6 506	1 720	2 147	41 954	548	4 346	1 194	2 511	21	378	0	0	18 926	54 690
04-Alpes de Haute-Provence	305	137	270	71	30	421	24	223	9	17	1	4	0	0	639	874
05-Hautes-Alpes	261	104	198	58	17	184	14	122	4	6	0	0	0	0	494	474
06-Alpes-Maritimes	1 364	615	1 298	304	521	11 530	177	1 407	441	942	4	51	0	0	3 805	14 849
13-Bouches-du-Rhône	3 721	1 632	3 458	1 057	1 093	21 047	219	1 742	553	1 169	9	251	0	0	9 053	26 898
83-Var	1 264	580	446	44	302	5 947	80	565	97	198	6	31	0	0	2 195	7 365
84-Vaucluse	1 595	713	836	185	184	2 825	34	288	90	179	1	41	0	0	2 740	4 231
CORSE	167	78	61	4	76	1 301	34	346	7	15	0	2	0	0	345	1 746
DOM	1 901	872	178	21	148	2 920	73	602	60	127	0	0	0	0	2 360	4 542
TOTAUX	165 436	68 621	143 984	50 309	31 621	548 571	11 953	95 989	11 699	23 509	684	18 989	1	84	365 378	806 070

PRÉSENTATION DES AIDES

Cette partie présente les différentes aides aux ménages analysées dans la note dans leurs versions à fin 2014.

Avance LOCA-PASS

Bénéficiaires : les salariés des entreprises du secteur privé non agricole, quelles que soient leur ancienneté et la nature de leur contrat de travail, les retraités depuis moins de 5 ans de ce secteur, les jeunes de moins de 30 ans en recherche ou en situation d'emploi, et les étudiants boursiers non-salariés.

Modalités : avance gratuite remboursable du dépôt de garantie exigé à l'entrée des lieux. L'aide est accordée sous forme d'un prêt à taux nul, remboursable sur une durée modulable dans la limite de 25 mois, avec un différé de 3 mois suivant l'entrée dans les lieux.

Montant : selon le montant du loyer, avec un plafond de 500€.

Conditions : la demande doit être présentée au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux. Le logement doit constituer la résidence principale du locataire.

Garantie LOCA-PASS

Bénéficiaires : les salariés des entreprises du secteur privé non agricole, quelles que soient leur ancienneté et la nature de leur contrat de travail, les retraités depuis moins de 5 ans de ce secteur, les jeunes de moins de 30 ans en recherche ou en situation d'emploi, et les étudiants boursiers non-salariés. Depuis janvier 2010, les locations proposées par les bailleurs privés ne sont plus éligibles à la garantie LOCA-PASS.

Modalités : engagement d'impayés de loyers pris pour une durée de 3 ans ou pour la durée initiale du bail si celle-ci est inférieure à 3 ans. En cas de mise en jeu de la garantie, le bénéficiaire doit rembourser les sommes acquittées par le CIL sur une durée maximale de 3 ans.

Montant : prise en charge au maximum de 9 mensualités de loyers et charges locatives impayés, plafonnées à 2 000€ par mensualité garantie.

Conditions : la demande doit être présentée au plus tard 2 mois après l'entrée dans les lieux. Le logement doit constituer la résidence principale du locataire.

Prêt accession - Prêt pour construction ou acquisition dans le neuf

Bénéficiaires : les salariés ou retraités depuis moins de 5 ans du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, les locataires sortant du parc HLM. Les bénéficiaires doivent justifier de ressources (revenu fiscal de référence du ménage) inférieures aux plafonds PLI.

Modalités : le prêt finance soit l'acquisition de terrain suivie de construction, soit la construction ou l'acquisition d'un logement neuf.

Montant : plafonné, dans la limite de 30% du coût total de l'opération, selon la zone géographique : 25 000€ en zone A, 20 000€ en zone B1, 15 000€ en zone B2 et 10 000€ en zone C. Des majorations de 5 000€ à 10 000€ sont possibles dans certains cas particuliers (mobilité professionnelle, jeunes de moins de 30 ans, acquéreurs dans le cadre de l'accession sociale à la propriété, anciens locataires d'un logement HLM).

Taux et durée du prêt : variables selon les CIL.

Conditions : le logement doit être occupé à usage de résidence principale. Le logement doit être neuf et doit respecter des conditions de performance énergétique.

Prêt accession - Prêt pour acquisition dans l'ancien

Bénéficiaires : les salariés ou retraités depuis moins de 5 ans du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, les locataires sortant du parc HLM. Les bénéficiaires doivent justifier de ressources (revenu fiscal de référence du ménage) inférieures aux plafonds PLI.

Modalités : le prêt finance l'acquisition, sans travaux, d'un logement à usage de résidence principale.

Montant : plafonné, dans la limite de 30% du coût total de l'opération, selon la zone géographique : 25 000€ en zone A, 20 000€ en zone B1, 15 000€ en zone B2 et 10 000€ en zone C. Des majorations de 5 000€ à 10 000€ sont possibles dans certains cas particuliers (mobilité professionnelle, jeunes de moins de 30 ans, acquéreurs dans le cadre de l'accession sociale à la propriété, anciens locataires d'un logement HLM).

Taux et durée du prêt : variables selon les CIL.

Conditions : le logement doit être occupé à usage de résidence principale. Le diagnostic de performance énergétique (DPE) du logement acquis dans l'ancien doit être au moins de catégorie D.

Prêt travaux - Prêt travaux d'amélioration et d'agrandissement

Bénéficiaires : les salariés du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus et les retraités depuis moins de 5 ans de ce secteur. Les bénéficiaires doivent justifier de ressources (revenu fiscal de référence du ménage) inférieures aux plafonds PLI.

Modalités : prêt d'une durée limitée à 10 ans, pouvant être portée à 15 ans lorsque le montant de l'aide est supérieur à 10 000€.

Montant : jusqu'à 100% du prix de revient de l'opération dans la limite de 10 000€. Ce plafond peut être majoré de 5 000€ pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Taux : variable selon les CIL.

Conditions : le logement doit être à usage de résidence principale. Le prêt doit financer les travaux suivants : travaux d'amélioration ouvrant droit à une subvention de l'Anah, travaux d'amélioration de la performance énergétique, travaux d'amélioration d'un logement, travaux d'agrandissement de logement conduisant à la création d'une surface habitable d'au moins 14 m².

Prêt travaux - Prêt travaux en faveur des copropriétés dégradées

Bénéficiaires : les salariés du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus et aux retraités depuis moins de 5 ans de ce secteur. Les bénéficiaires doivent justifier de ressources (revenu fiscal de référence du ménage) inférieures aux plafonds PLI.

Modalités : prêt d'une durée limitée à 10 ans.

Montant : jusqu'à 100% du prix de revient de l'opération dans la limite de 10 000€.

Taux : variable selon les CIL.

Conditions : le logement doit être à usage de résidence principale. Le prêt doit financer les travaux réalisés dans les copropriétés faisant l'objet d'un plan de sauvegarde ou d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Prêt travaux - Prêt travaux ou subventions pour l'adaptation du logement des personnes handicapées

Bénéficiaires : les salariés du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus (ainsi que leurs ascendants ou descendants) et aux retraités depuis moins de 5 ans de ce secteur.

Modalités : prêt ou subvention. La durée du prêt est limitée à 10 ans pouvant être portée à 15 ans lorsque le montant de l'aide est supérieur à 10 000€.

Montant : prêt jusqu'à 50% du prix de revient de l'opération dans la limite de 16 000€.

Taux : variable selon les CIL.

Conditions : le logement doit être à usage de résidence principale. Le prêt ou la subvention doit financer les travaux d'accessibilité ou d'adaptation du logement.

Aide MOBILI-PASS

Bénéficiaires : les salariés des entreprises privées non agricoles (10 salariés et plus) en mobilité professionnelle. Les bénéficiaires doivent justifier de ressources (revenu fiscal de référence du ménage) inférieures aux plafonds PLI.

Modalités : subvention et/ou prêt.

Montant : plafonné à 3 500€ en zones A et B1, et à 3 000€ en zones B2 et C. La subvention est plafonnée à 2 200€ en zones A et B1, et à 1 900€ en zones B2 et C. Le prêt est en complément de la subvention dans la limite du montant plafond.

Taux et durée du prêt : taux variable selon les CIL. Durée de 36 mois maximum.

Conditions : la distance entre l'ancienne résidence et la nouvelle doit être supérieure à 70 km. La subvention finance les frais d'accompagnement à la recherche d'un logement locatif réalisée par un prestataire de mobilité. Le prêt couvre les autres dépenses.

Prêt aux ménages en difficulté - Prêt pour propriétaire en difficulté : allègement de charges liées au logement (ex-SECURI-PASS)

Bénéficiaires : accédants à la propriété ou propriétaires qui sont salariés des entreprises privées non agricoles (10 salariés et plus) ou retraités depuis moins de 5 ans de ces entreprises. Les bénéficiaires doivent être en situation de déséquilibre financier.

Modalités : prêt sans intérêt.

Montant : jusqu'à 100% des mensualités des emprunts immobiliers, dans la limite de 1 000€ par mensualité pendant 6 mois, renouvelable une fois, soit une avance maximum de 12 000€. Le prêt finance également les autres charges (copropriété, taxe foncière, taxe d'habitation...) pour un montant cumulé maximum de 6 000€.

Durée du prêt : durée fixée de manière à ce que le taux d'effort global du bénéficiaire n'excède pas 35%.

Conditions : aide apportée à celui qui conserve la charge du logement.



Prêt aux ménages en difficulté - Prêt pour propriétaire en difficulté : refinancement de prêt immobilier plus onéreux

Bénéficiaires : accédants à la propriété ou propriétaires qui sont salariés des entreprises privées non agricoles (10 salariés et plus) ou retraités depuis moins de 5 ans de ces entreprises. Les bénéficiaires doivent être en situation de déséquilibre financier suite à une contrainte extérieure.

Modalités : prêt pour le remboursement total ou partiel de tout prêt immobilier plus onéreux contracté pour le financement de la résidence principale du demandeur.

Montant : 40 000€ maximum.

Taux et durée du prêt : taux variable selon les CIL. Durée fixée de manière à ce que le taux d'effort global du bénéficiaire n'excède pas 35%.

Conditions : aide apportée à celui qui conserve la charge du logement.

PASS-FONCIER

Dispositif d'aide à l'accession créé en 2006 et arrêté en 2011, sous 2 formes : le prêt PASS-FONCIER et le PASS-FONCIER bail à construction.

Le prêt PASS-FONCIER est un prêt à remboursement différé d'un montant égal à 30% du coût total de l'opération. Le montant maximum du prêt par logement varie en fonction des zones, de 10 000€ à 30 000€.

Le PASS-FONCIER bail à construction permettait d'acquérir un logement en 2 temps en différant l'acquisition du foncier après celle du bâti. Les montants plafonds sont les mêmes que ceux du prêt PASS-FONCIER.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre d'aides et montants versés en avance LOCA-PASS - Résultats annuels	5
Tableau 2 : Répartition des avances LOCA-PASS selon le type de parc – Résultats annuels	6
Tableau 3 : Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires d'avance LOCA-PASS - Résultats annuels	6
Tableau 4 : Nombre d'aides, montants versés et engagés en garantie LOCA-PASS - Résultats annuels.....	7
Tableau 5 : Répartition des garanties LOCA-PASS selon le type de parc – Résultats annuels	8
Tableau 6 : Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires de garantie LOCA-PASS - Résultats annuels	9
Tableau 7 : Mises en jeu des garanties LOCA-PASS - Résultats annuels	9
Tableau 8 : Nombre de prêts accession et montants versés - Résultats annuels.....	10
Tableau 9 : Répartition des prêts accession distribués par type - Résultats annuels	11
Tableau 10 : Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires de prêt accession - Résultats annuels	11
Tableau 11 : Nombre de prêts travaux et montants versés - Résultats annuels.....	12
Tableau 12 : Répartition des prêts travaux par type - Résultats annuels.....	13
Tableau 13 : Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires de prêts travaux - Résultats annuels	13
Tableau 14 : Nombre d'aides et montants versés en MOBILI-PASS - Résultats annuels	14
Tableau 15 : Répartition des montants versés en MOBILI-PASS selon la nature du financement – Résultats annuels	15
Tableau 16 : Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires MOBILI-PASS - Résultats annuels.....	15
Tableau 17 : Nombre de prêts aux ménages en difficulté et montants versés - Résultats annuels.....	17
Tableau 18 : Répartition des prêts aux ménages en difficulté par type de prêt - Résultats annuels.....	17
Tableau 19 : Répartition par tranche d'âge des bénéficiaires de prêts aux ménages en difficulté - Résultats annuels	17
Tableau 20 : Nombre d'aides et montants versés en PASS-FONCIER - Résultats annuels	18
Tableau 21 : Typologie des bénéficiaires 2014 d'avance LOCA-PASS.....	22
Tableau 22 : Typologie des bénéficiaires 2014 de garantie LOCA-PASS	24
Tableau 23 : Typologie des bénéficiaires 2014 de prêt accession	26
Tableau 24 : Typologie des bénéficiaires 2014 de prêt travaux.....	28
Tableau 25 : Typologie des bénéficiaires 2014 de MOBILI-PASS.....	30
Tableau 26 : Récapitulatif des aides accordées.....	34
Tableau 27 : Récapitulatif des montants décaissés.....	34
Tableau 28 : Récapitulatif des mises en jeu de garantie LOCA-PASS.....	35
Tableau 29 : Récapitulatif des aides distribuées et des montants versés par collecteur en 2014.....	36
Tableau 30 : Récapitulatif des aides distribuées et des montants versés par région, département en 2014 (1/2).....	37
Tableau 31 : Récapitulatif des aides distribuées et des montants versés par région, département en 2014 (2/2).....	38

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Évolution annuelle des Avances LOCA-PASS.....	5
Graphique 2 : Évolution annuelle du type de parc des avances LOCA-PASS.....	6
Graphique 3 : Évolution annuelle des garanties LOCA-PASS.....	8
Graphique 4 : Évolution annuelle du type de parc des garanties LOCA-PASS.....	8
Graphique 5 : Évolution annuelle des mises en jeu de garantie LOCA-PASS	9
Graphique 6 : Évolution annuelle des prêts accession.....	11
Graphique 7 : Évolution annuelle des prêts travaux	13
Graphique 8 : Évolution annuelle des MOBILI-PASS	15
Graphique 9 : Évolution annuelle des prêts aux ménages en difficulté.....	17
Graphique 10 : Évolution annuelle du PASS-FONCIER.....	19
Graphique 11 : Répartition des CIL selon le volume d'aides distribuées et les montants versés en 2014.....	31
Graphique 12 : Répartition des CIL par pourcentage de distribution d'aide par rang de région (1ère, 2ème, 3ème et autres régions).....	33

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Répartition des décaissements 2014 des avances LOCA-PASS par département.....	7
Carte 2 : Répartition des décaissements 2014 des garanties LOCA-PASS par département.....	10
Carte 3 : Répartition des décaissements 2014 des prêts accession par département	12
Carte 4 : Répartition des décaissements 2014 des prêts travaux par département.....	14
Carte 5 : Répartition des décaissements 2014 des MOBILI-PASS par département.....	16
Carte 6 : Répartition des décaissements 2014 de prêts aux ménages en difficulté par département.....	18

